

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

125^e année

24 avril

1993

No 17

Québec 

LOIS ET RÈGLEMENTS SUR L'ÉDUCATION

Ce recueil comprend plus de 140 lois et règlements sur l'éducation. Il se présente sous la forme de feuilles mobiles à l'intérieur de deux cahiers-relieurs. On y retrouve, entre autres les lois sur:

- l'instruction publique;
- l'enseignement privé;
- les établissements d'enseignement universitaire;
- les prêts et bourses aux étudiants;
- le développement scientifique et technologie du Québec.

Le recueil de base est en vente au coût de 165\$

Vente et information

Les Publications du Québec
Service à la clientèle -
Abonnements
Case postale 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7

Téléphone: (514) 948-1222
(Sans frais) 1 800 465-9266
Télécopieur: (514) 278-3030

***L'abonnement aux mises à jour** fonctionne selon le système de commande permanente. Chaque abonné reçoit automatiquement les mises à jour au fur et à mesure qu'elles paraissent. Chacune est accompagnée de la facture correspondante, dont le montant varie selon le nombre de pages.

Lois et règlements sur l'éducation
(2 cahiers-relieurs)

165\$

Également en vente dans nos
librairies, chez nos concessionnaires,
et chez votre libraire habituel.



COMMANDE POSTALE

2-111-2/03

Nom _____ No compte client _____



Adresse _____

Ville: _____ Code postal _____ Téléphone: (____) _____

Quant.	Titre	Prix unitaire	Total
	Lois et règlements sur l'éducation	165\$	
	L'abonnement aux mises à jour*		

TPS 7 %

Total

Cartes de crédit acceptées  

Numéro: _____

Date d'échéance: _____

Banque: _____

Nom du titulaire: _____

Signature: _____

Important:

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de «Les Publications du Québec».

Prix et conditions de vente modifiables sans préavis.

Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens.



Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

125^e année
24 avril 1993
No 17

Sommaire

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'
AVIS DIVERS
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE
COMPAGNIES (*PARTIE I-A*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (*PARTIE III*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (*DIVERS*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES
OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN
SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA
VENTES PAR SHÉRIF
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,81 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20,26 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,71 \$ l'unité.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,22 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone : (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques » : 63 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements » : 91 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations » : 91 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone : (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

— LOI SUR L'

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM- DE-SHEFFORD (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	1751
---	------

AVIS DIVERS

APPAREILS SOUS PRESSION (<i>Indexation des droits</i>) (<i>Erratum</i>)	1804
COMMISSION SCOLAIRE DES FALAISES (<i>Rachat d'obligations</i>)	1751
NATIONAL BANK TRUST COMPANY (<i>Avis d'intention</i>)	1751
SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BANQUE NATIONALE (<i>Avis d'intention</i>)	1751
SUCCESSION BERNARD BRODEUR (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1752
SUCCESSION BERTHE LAPIERRE-KOTAR (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1752
SUCCESSION DANIEL DUBEAU (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1753
SUCCESSION JERZY SOCHANSKI (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1753
SUCCESSION PATRICK FORTIER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1753
SUCCESSION PAUL-ÉMILE DURAND (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1753
TARIF DES FRAIS JUDICIAIRES, DES DROITS DE GREFFE ET CAUTIONNEMENT EN MATIÈRE PÉNALE (<i>Indexation</i>) (<i>Erratum</i>)	1804
VILLE DE BOUCHERVILLE (<i>Rues et ruelles</i>)	1753

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Aly Atef El Magdoub	1755
Danh Hai Thuong Vo	1755
Dorothy Prunyer	1755
Joseph Alfred Gamache	1756
Joseph Camil Arsencau	1756
Joseph Evariste René Camille Roy-Morin	1756
Joseph Jocelyn Pierre Boucher	1756
Marie Anne Lisette Beaudin	1756
Marie Carmen Chantal Paré	1756
Marie Estelle Lyne Miron	1756
Marie Gabrielle Lili Lebel	1756
Marie Jean Vicky Stankovich	1756
Marie Jeannette France Dubé	1756
Marie-Jo Tremblay	1757
Marie Marcelline Thérèse Robichaud	1757
Marie Micheline Manon Myriam Plante	1757
Marie Nicole Lévesque	1757
Marie Reine Lynda Renée Champoux	1757
Monica Baasnes	1757
Myriam Vignola	1757
Philippe Adly Prunyer	1757
Simon Marciano	1757

DEMANDES

Guiseppa-Primiano-Pardo Piacente	1757
Hélène Côté	1758
Inthavong Phonepraseuth	1758
Joseph Gilles	1758
Karyne Leduc	1758
Laurence Lévesque	1758
Laurette Tremblay	1758
Maria Conceiçad Connie Da Costa Pierre	1758
Marie-Anna Bernadette Lapointe	1758
Marie Candide Castonguay	1758
Marie Joan Houle	1759
Marie Micheline Marina Laurence Potvin	1758
Marie Pierrette Angéline Turcotte	1759
Marie Rachel Fernande Thérèse Dusablon	1759
Marie, Théodora, Georgette Cossette	1759
Marie-Thérèse-Georgette Couture	1759
Melle Tu Phuong Bang	1759
Patricia Bouchard	1759
Patrick Leduc	1759
Renée Lalancette	1760
Sylvain Leduc	1760
Véronique Tremblay	1760
Waclaw Maliszewski	1760

COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	1761
---	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	1778
---	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	1779
---	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	1780
---	------

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	1783
-------------------------	------

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	1785
---	------

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1198-9837 QUÉBEC INC.	1785
2325-9013 QUÉBEC INC.	1785
2331-0493 QUÉBEC INC.	1785
2431-6721 QUÉBEC INC.	1785
2432-1531 QUÉBEC INC.	1785
2524-0821 QUÉBEC INC.	1785
2641-1983 QUÉBEC INC.	1786
2645-4595 QUÉBEC INC.	1786
2740-0191 QUÉBEC INC.	1786
2756-9383 QUÉBEC INC.	1786

2759-8051 QUÉBEC INC.	1786	COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES	
2947-1034 QUÉBEC INC.	1786		
2952-7264 QUÉBEC INC.	1786		
2968-5666 QUÉBEC INC.	1786		
AGENCES MACHABEC LTÉE	1786		
ANDRÉ DEVOST CONSULTANT EN FORMATION INC.	1786	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
AUTOS RÉSEAU TÉLÉCOMMUNICATION (ART) INC.	1787	INDUSTRIE, COMMERCE ET TECHNOLOGIE	
BAR LAITIER L'EVEREST INC.	1787		
CHOEUR ALLÉLUIA DE LAVAL	1787		
COMMERCE SORBONNE INC.	1787	HEURES D'AFFAIRES	
CONSTRUCTION Y. CARRIER INC.	1787		
CONSTRUCTIONS R.R.G. INC.	1787	VILLAGE DE SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS (Autorisation)	1791
DANIEL SINGER HOLDINGS INC.	1788		
DURA MÉTRIQUE INC.	1787		
E.B. DESIGN INC.	1787	OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE	
ÉBÉNISTERIE DELTA INC.	1787		
ELEVEN C'S BUILDING INC.	1787	TERMES PARUS DANS LES AVIS DE NORMALISATION	
FLEURISTE MANON TREMBLAY INC.	1788		
FONDATION L'AMITIÉ	1788	COMMISSION DE TERMINOLOGIE DE LA SANTÉ	1792
GESTION DANIEL SINGER INC.	1788	COMMISSION DE TERMINOLOGIE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU	1792
GESTION IMMOBILIÈRE DIMAXI INC.	1788	COMMISSION DE TERMINOLOGIE JURIDIQUE	1792
GESTION PIERRE LABERGE ET GILLES ROSS INC.	1788		
GRUPE D'INITIATIVES À LA STRUCTURATION D'ENTREPRISES DES LAURENTIDES INC. (G.I.S.E.L. INC.)	1788	TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION	
GRUPE HORS-LIGNE INC.	1788		
GUEDCO (QUÉBEC) INC.	1788	COMMISSION DE TERMINOLOGIE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU	1795
HEBCOR INC.	1788	COMMISSION DE TERMINOLOGIE JURIDIQUE	1793
INFORMATIQUE JGB INC.	1788	ETHNOLOGIE	1795
INVESTISSEMENT CLORAF INC.	1789	HÉBERGEMENT - TOURISME	1795
LA POURVOIRIE TONKAS INC.	1789	LISTE 1 - TERMES RECOMMANDÉS ET EN INSTANCE DE NORMALISATION	1793
LE COMITÉ DE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE FERMONT INC.	1789	LISTE 2 - TERMES RECOMMANDÉS	1795
LE FESTIVAL DE LA FRAISE DE L'ÎLE INC.	1789		
LE FORMULAIRE DES LAURENTIDES	1789	PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN	
LE LÉGUMIER MARIO INC.	1789		
LES ENTREPRISES FILTRAFLAMME INC.	1789	CANTON D'ORFORD	1795
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MARIO PILOTE INC.	1789		
LES ENTREPRISES GILLES SALVAS INC.	1789	SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES	
LES ENTREPRISES JOHANNE POMERLEAU INC.	1789		
LES EXCAVATIONS NORCEL INC.	1790	CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DE LANAUDIÈRE (L.P.)	1796
LES INVESTISSEMENTS A.R.M. CORBEIL INC.	1790	CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DE LAVAL (L.P.)	1796
LES INVESTISSEMENTS PAD LIMITÉE	1790	CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE (L.P.S.)	1796
LES PLACEMENTS GANELL INC.	1790	CENTRE HOSPITALIER SAINT-JOSEPH DE LA TUQUE (L.P.S.)	1796
LES PLACEMENTS ROCK MORIN INC.	1790	CENTRE ROUVILLE (L.P.S.)	1796
MAISON D'HÉBERGEMENT DE CHARLESBOURG	1790	LES CENTRES JEUNESSE CHAUDIÈRE-APPALACHES (L.P.)	1796
MEUBLES JEAN LELIÈVRE INC.	1790		
PLOMBERIE & CHAUFFAGE RENÉ FONTAINE INC.	1790		
RESTAURANT LA JUNGLE INC.	1790		
ROSAIRE MORIN INC.	1790		
S.B.S. TRANSPORT INC.	1791		
SIMO TRANSPORT INC.	1791		
SOQUETRA INC.	1791		
UNIGLOBE VOYAGES AVAT INC.	1791		
UTILITÉS G.T. INC.	1791		

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
— LOI SUR LA**

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
DE LAFLÈCHE (*Dissolution*) 1797

VENTES PAR SHÉRIF

BEAUHARNOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA
c. MAUNULA *ET AL.* 1797

BEDFORD

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE
DE COMMERCE c. FAVIÈRE *ET AL.* 1797

DRUMMOND

CAISSE POPULAIRE ST-EUGÈNE DE
GRANTHAM c. CORNELLI *ET AL.* 1798

GASPÉ

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE
DE COMMERCE c. DESHAIES 1798

KAMOURASKA

MOREAU c. CARON 1799

LONGUEUIL

BANQUE NATIONALE DU CANADA
c. TOUTANT 1799
CAISSE POPULAIRE DE L'IMMACULÉE-
CONCEPTION c. UBARTAS *ET AL.* 1800

MONTREAL

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA
c. LE GROUPE IMMOBILIER LEBIRE INC. 1800
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
SAINT-CHARLES-BORROMÉE c. MATTE 1801
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
SUR LA VIE c. 124997 CANADA INC. 1801

QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-CHARLES
c. LEGROS 1802

RICHELIEU

GALIPEAU c. LESSARD *ET AL.* 1802

SAINT-FRANÇOIS

ASSURANCE-VIE DESJARDINS INC. c.
NORMAND BOURQUE SYNDIC LTÉE *ET AL.* 1802

TROIS-RIVIÈRES

GOULET c. DUCHARME 1803
MASSICOTTE ET FILS INC. c. SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE CENTRE INDUSTRIEL
DE ST-LOUIS DE FRANCE *ET AL.* 1804

**VENTES POUR TAXES,
AVIS DE PUBLICATION**

M.R.C. DE PONTIAC 1804
M.R.C. DE TÉMISCOUATA 1804
M.R.C. DES LAURENTIDES 1804

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 25 mai 1993, pour permettre à la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska.

Québec, le 7 avril 1993

4841

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Avis divers

Commission scolaire des Falaises

Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire des Falaises (C.S. régionale de la Péninsule) rachètera le 15 juin 1993 un montant de 177 000 \$ d'obligations à même les conditions échéant le 15 juin 1993 de son émission d'obligations originale de 1 885 000 \$ datée du 15 juin 1974 et portant un taux d'intérêt de 10 % l'an, payable semi-annuellement le 15 décembre et le 15 juin de chaque année.

Société de fiducie Banque Nationale

National Bank Trust Company

Avis d'intention

Les requérants dont les noms apparaissent ci-dessous donnent avis de leur intention d'être constitués en société de fiducie en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (L.R.Q., c. S-29.01).

La société s'appellera Société de fiducie Banque Nationale (et sa version National Bank Trust Company) et aura son siège social et son principal centre de décision à Montréal. La société aura un capital autorisé de cent millions de dollars (100 000 000 \$), composé de un million (1 000 000) d'actions de catégorie « A », sans valeur nominale, et un million d'actions de catégorie « B », sans valeur nominale, et son capital émis et en circulation au moment de sa constitution sera de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) représenté par 50 000 actions de catégorie « A ». Il n'y aura, à l'origine, aucun surplus d'apport.

Les activités de la Société correspondront aux objets généraux permis des sociétés de fiducie par la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et seront aussi de recevoir des dépôts du public et de prêter de l'argent.

Les nom, profession et adresse des requérants, qui sont tous de nationalité canadienne, sont comme suit:

Nom	Profession	Adresse
Léon Courville	Homme d'affaires	1175, Bernard Ouest, Appartement 55 Outremont (Québec) H2V 1V5
Pierre Paquette	Homme d'affaires	2467, boulevard des Oiseaux, Sainte-Rose (Québec), H7L 4X6

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants (par dénominations de 1 000 \$):

1049	1085	1121	1159	1210	1258	1298	1343	1374
1050	1091	1122	1163	1211	1260	1299	1344	1381
1052	1093	1123	1166	1214	1261	1302	1347	1382
1053	1095	1127	1176	1216	1262	1304	1348	1385
1055	1096	1130	1178	1218	1263	1307	1349	1388
1056	1097	1131	1183	1221	1268	1308	1354	1390
1058	1098	1133	1184	1222	1270	1311	1355	1393
1059	1101	1136	1185	1223	1272	1313	1356	1394
1061	1102	1137	1187	1224	1273	1314	1357	1398
1062	1103	1138	1189	1225	1276	1317	1358	1399
1064	1104	1139	1190	1226	1277	1321	1359	1404
1067	1105	1141	1193	1227	1280	1323	1361	1406
1068	1108	1142	1195	1229	1281	1326	1362	1408
1069	1110	1144	1196	1234	1282	1329	1363	1409
1070	1111	1146	1197	1239	1284	1332	1367	1412
1073	1112	1148	1199	1242	1285	1335	1368	1415
1076	1114	1149	1203	1245	1286	1337	1369	1416
1079	1115	1153	1204	1253	1289	1339	1370	
1083	1117	1154	1207	1256	1291	1340	1371	
1084	1118	1155	1208	1257	1293	1342	1372	

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 15 juin 1993 et devront être présentées pour remboursement.

Gaspé, le 7 avril 1993

86011

Le secrétaire général,
GEORGES CHRÉTIEN

Nom	Profession	Adresse
Jean Turmel	Homme d'affaires	1067, boulevard Mont-Royal, Outremont (Québec), H2V 2H5
Claude Ducharme	Avocat	1250, avenue des Pins, Appartement 860 Montréal (Québec), H3G 2P5
Gérard Coulombe	Avocat	243, chemin Saint-Guillaume, Sainte-Marthe (Québec) J0P 2W0
Jacques Paquin	Avocat	82, Celtic-Dr, Beaconsfield (Québec), H9W 3M5
Marc Beauchemin	Avocat	157, Ignace-Hébert, Varenes (Québec), J3X 1H8

EN FOI DE QUOI, les requérants ont signé à Montréal, Québec, le 8 avril 1993.

(S) LÉON COURVILLE

(S) PIERRE PAQUETTE

(S) JEAN TURMEL

(S) CLAUDE DUCHARME

(S) GÉRARD COULOMBE

(S) JACQUES PAQUIN

85999-16-4

(S) MARC BEAUCHEMIN

Succession Bernard Brodeur

Avis est donné que Laurette Brodeur, en sa qualité de légataire, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, le 26 février 1993, devant Carole Brouard, notaire au 905, du Palais, Saint-Hyacinthe, Qc, dont acte enregistré à Saint-Hyacinthe, le 1^{er} mars 1993, numéro 368760, la succession de Bernard Brodeur, décédé à Granby le 3 décembre 1992, en son vivant domicilié au 190, rue Laval, Granby, Qc.

Un inventaire des biens du défunt peut être consulté à l'étude dudit notaire.

À l'expiration des délais requis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Saint-Hyacinthe, le 6 avril 1993

86012

Le procureur,
CAROLE BROUARD, notaire

Succession Berthe Lapierre-Kotar

Avis est, par les présentes, donné que Frances Kotar, domiciliée au 9025, avenue De Châteaubriand, Montréal, province de Québec, légataire universelle de sa mère, Berthe Lapierre-Kotar, en son vivant domiciliée au 8190, Christophe-Colomb, Montréal, province de Québec, décédée à Montréal, le 5 novembre 1992, en laissant un dernier testament, non amendé ni révoqué, reçu devant Gaston Gratton, notaire, le 13 décembre 1985, sous le numéro 40129 de ses minutes, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession aux termes d'un acte reçu devant Denise Courtemanche, notaire, le 17 mars 1993, dont copie a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 22 mars 1993, sous le numéro 4591903.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Denise Courtemanche, notaire, le 17 mars 1993.

Après deux (2) mois du présent avis, la légataire ci-dessus paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront.

Montréal, le 2 avril 1993

Le procureur,
DENISE COURTEMANCHE, *notaire*
8191, Saint-Denis
Montréal (Québec)
H2P 2G7

86013

Succession Daniel Dubeau

Avis est donné que Francine Coderre, tutrice à Marie-Lyse Coderre-Dubeau, et Nicole Boulais, tutrice à Mélanie Dubeau, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, le 7 avril 1993, devant Carole Brouard, notaire au 905, du Palais, Saint-Hyacinthe, Qc, dont acte enregistré à Saint-Hyacinthe, le 7 avril 1993, numéro 281076, la succession de Daniel Dubeau, décédé à Saint-Hyacinthe, le 24 juillet 1992, en son vivant domicilié au 2310, Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe, Qc.

Un inventaire des biens du défunt peut être consulté à l'étude dudit notaire.

À l'expiration des délais requis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Saint-Hyacinthe, le 7 avril 1993

Le procureur,
86047 CAROLE BROUARD, *notaire*

Succession Jerzy Sochanski

Avis est, par les présentes, donné que madame Wanda Godlewska Sochanski, en sa qualité de tutrice à sa fille mineure, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de monsieur Jerzy Sochanski par acte passé devant Hélène Thibodeau, notaire, le 11 décembre 1992, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, le 9 décembre 1992, sous le numéro 417,750, et au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 18 décembre 1992, sous le numéro 1,496,397.

Québec, le 8 avril 1993

Le procureur,
86087 HÉLÈNE THIBODEAU, *notaire*

Succession Patrick Fortier

Avis est, par les présentes, donné que dame Lise Gignac Fortier, ès qualités de tutrice de Francis Leclerc, tous deux domiciliés à rangs 3 et 4 Est, Val-Senneville, QC, héritier de son frère Patrick Fortier, en son vivant étudiant, demeurant à rangs 3 et 4 Est, Val-Senneville, décédé le 2 décembre 1992 à Val-d'Or, sans avoir laissé de testament, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession aux termes d'un acte reçu devant le notaire soussigné, le dix-huit mars 1993, sous le numéro 2069 de ses minutes.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire soussigné, au 691, 2^e Avenue, Val-d'Or, QC, et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Val-d'Or, le 1^{er} avril 1993

Le procureur,
86024 ANDRÉ GILBERT, *notaire*

Succession Paul-Émile Durand

Avis est, par les présentes, donné que madame Renée Fortin, réceptionniste, domiciliée au 349, Route 172 Nord, C.P. 471, Sacré-Coeur, G0T 1Y0, tutrice de sa fille Marjorie Durand, a accepté la succession de monsieur Paul-Émile Durand, sous bénéfice d'inventaire, conformément à la loi, aux termes d'un acte exécuté devant Claude Gagnon, notaire au 380-A, rue Victoria, ville de la Baie, G7B 3M7, daté du 2 avril 1993 et enregistré au bureau d'enregistrement de Saguenay, le 6 avril 1993, sous le numéro 172155.

La Baie, le 8 avril 1993

Le procureur,
86088 CLAUDE GAGNON, *notaire*

Ville de Boucherville

La ville de Boucherville entend se porter acquéreur des parcelles de terrains ci-après décrites et désignées étant situées dans l'emprise de chemins publics et dont aucune taxe n'a été perçue depuis plus de dix (10) ans. Le tout afin de régulariser l'emprise desdits chemins publics dans les limites de la ville de Boucherville:

1^{re} Une parcelle du lot 146 du cadastre du village de Boucherville d'une superficie de 69,8 mètres carrés bornée comme suit:

Lots bornants	Ligne	Longueur (m.c.)
Sud-est: boulevard Marie-Victorin (montré à l'originaire)	droite	38,9
Sud-ouest: 146 partie	droite	1,46
Nord-ouest: 146-26	droite	38,91
Nord-est: 144 partie	droite	2,13

Cette parcelle du lot 146 représente une partie de la piste cyclable ainsi qu'une partie de l'emprise du boulevard Marie-Victorin.

2^{re} Une parcelle du lot 146 du cadastre du village de Boucherville, d'une superficie de 36,1 mètres carrés, bornée comme suit:

Lots bornants	Ligne	Longueur (m.c.)
Sud-est: boulevard Marie-Victorin (montré à l'originaire)	droite	30,5
Sud-ouest: 149 partie	droite	,91
Nord-ouest: 146 partie	droite	30,53
Nord-est: 146 partie	droite	1,46

Cette parcelle de terrain représente une partie de la piste cyclable localisée dans l'emprise du boulevard Marie-Victorin.

3^e Une parcelle du lot 35 du cadastre de la Paroisse Sainte-Famille de Boucherville d'une superficie de 264,9 mètres carrés bornée comme suit:

Lots bornants	Ligne	Longueur (m.c.)
Nord-ouest: fleuve Saint-Laurent	sinueuse	12,86
Nord-est: chemin public (montré à l'originaire)	droite	23,17
Sud-est: 35 partie	droite	15,85
Sud-ouest: 35 partie	droite	20,68

Cette parcelle du lot 35 est bornée par les berges du fleuve Saint-Laurent. Sa limite sud-ouest est située dans l'emprise de la descente qui mène au quai et sa limite sud-est est située dans l'emprise de la piste cyclable. Il s'agit d'une parcelle de terrain où se trouve le chemin public et son emprise permettant l'accès aux installations nautiques (quai fédéral).

4^e Une parcelle du lot 35 du cadastre de la Paroisse Sainte-Famille de Boucherville d'une superficie de 63,2 mètres carrés bornée comme suit:

Lots bornants	Ligne	Longueur (m.c.)
Nord-ouest: fleuve Saint-Laurent	sinueuse corde:	5,39
Nord-est: 35 partie (parcelle « A »)	droite	20,68
Sud-est: 35 partie	droite	3,66
Sud-ouest: 35 partie (parcelle « C »)	droite	18,20

Cette parcelle du lot 35 est bornée par les berges du fleuve Saint-Laurent. Il s'agit d'une parcelle de terrain où se trouve le chemin public et son emprise permettant l'accès aux installations nautiques (quai fédéral).

5^e Une parcelle du lot 35 du cadastre de la Paroisse Sainte-Famille de Boucherville d'une superficie de 174,4 mètres carrés bornée comme suit:

Lots bornants	Ligne	Longueur (m.c.)
Nord-ouest: fleuve Saint-Laurent (parcelle « B »)	sinueuse corde:	16,06
35 partie	droite	17,82
Sud-est: 35-8	droite	12,80
Sud-ouest: 35 partie (parcelle « D »)	droite	12,76

Cette parcelle du lot 35 est bornée par les berges du fleuve Saint-Laurent. Il s'agit d'une parcelle de terrain où se trouve le chemin public et son emprise permettant l'accès aux installations nautiques (quai fédéral).

6^e Une parcelle du lot 35 du cadastre de la Paroisse Sainte-Famille de Boucherville d'une superficie de 129 mètres carrés bornée comme suit:

Lots bornants	Ligne	Longueur (m.c.)
Nord-ouest: fleuve Saint-Laurent	sinueuse corde:	15,02
Nord-est: 35 partie (parcelle « C »)	droite	13,32
Sud-est: 35-7	droite	12,50
Sud-ouest: 35 partie (parcelle « E »)	droite	9,39

Cette parcelle du lot 35 est bornée par le fleuve Saint-Laurent et ses limites nord-est et sud-est sont situées dans l'emprise de la descente qui mène au quai. Il s'agit d'une parcelle de terrain où se trouve le chemin public et son emprise permettant l'accès aux installations nautiques (quai fédéral).

7^e Une parcelle du lot 35 du cadastre de la Paroisse Sainte-Famille de Boucherville d'une superficie de 105,4 mètres carrés bornée comme suit:

Lots bornants	Ligne	Longueur (m.c.)
Nord-ouest: fleuve Saint-Laurent (parcelle « D »)	sinueuse corde:	12,82
Nord-est: 35 partie	droite	9,39
Sud-est: 35-6	droite	12,50
Sud-ouest: 35 partie et 35-11	droite	9,23

Cette parcelle du lot 35 est bornée par la berge du fleuve Saint-Laurent et ses limites sud-est et nord-est sont en partie situées dans l'emprise de la descente qui mène au quai. Il s'agit d'une parcelle de terrain où se trouve le chemin public et son emprise permettant l'accès aux installations nautiques (quai fédéral).

8^e Une parcelle du lot 155 du cadastre du village de Boucherville d'une superficie de 631,7 mètres carrés bornée comme suit:

Lots bornants	Ligne	Longueur (m.c.)
Sud-ouest: chemin public (montré à l'originaire)	droite	18,90
Nord-ouest: 155 partie	droite	42,55
Nord-est: 154 partie	droite	22,25
Sud-est: 155 partie	droite	35,88

Cette parcelle de terrain représente une partie du chemin public permettant l'accès aux installations nautiques (quai fédéral), l'emprise du boulevard Marie-Victorin incluant la piste cyclable.

9^e Une partie du lot 142 du cadastre du village de Boucherville d'une superficie de 134,7 mètres carrés bornée vers l'est par le boulevard Marie-Victorin (montré à l'originaire); vers le sud par une partie du lot 142; vers l'ouest par une partie du lot 142; vers le nord par une partie du lot 141. Le tout mesurant 23,0 mètres; vers l'est 6,10 mètres vers le sud, 22,94 mètres vers l'ouest; 5,64 mètres vers le nord.

Cette partie du lot 142 fait partie de l'emprise du boulevard Marie-Victorin incluant la piste cyclable.

10° Une partie du lot 141 du cadastre du village de Boucherville d'une superficie de 119,6 mètres carrés bornée comme suit: vers l'est par le boulevard Marie-Victorin (montré à l'originaire); vers le sud par une partie du lot 142; vers l'ouest par une partie du lot 141; vers le nord par des parties du lot 140. Le tout mesurant 22,64 mètres vers l'est; 15,54 mètres vers le sud; 22,63 mètres vers l'ouest et 4,93 mètres vers le nord.

Cette partie du lot 141 fait partie de l'emprise du boulevard Marie-Victorin incluant la piste cyclable.

11° Une partie du lot 142 du cadastre du village de Boucherville d'une superficie de 131,9 mètres carrés bornée comme suit: vers l'est par le boulevard Marie-Victorin (montré à l'originaire); vers le sud par un chemin public (montré à l'originaire); vers l'ouest par une partie du lot 142; vers le nord par une partie du lot 142.

Le tout mesurant 20,7 mètres vers l'est; 6,71 mètres vers le sud; 20,56 mètres vers l'ouest; 6,10 mètres vers le nord. Cette partie du lot 142 fait partie de l'emprise du boulevard Marie-Victorin incluant la piste cyclable.

Le conseil municipal a approuvé lors d'une séance ordinaire du 7 avril 1993 en vertu de la résolution 93-267 les plans et descriptions de toutes les rues et emprises de rues décrites ci-dessus.

Les plans et descriptions techniques ont été effectués d'après un plan cadastral et en livre de renvoi faits et déposés en vertu de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1).

Le présent avis est donné selon les dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et les villes (L.R.Q., c. C-19) dont voici le texte intégral:

422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1° Le conseil approuve par résolution une description de toutes les rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2° Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

3° L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4° Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

Ceci est le premier avis que la municipalité est tenue de publier.

Boucherville, le 13 avril 1993

86046-17-2

Le directeur adjoint,
RICHARD JUTRAS

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Aly Atef El Magdoub

Par le certificat numéro 93-244 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Aly Mohamed Nasr El Din Mohamed, né le 19 février 1952, en celui de Aly Atef El Magdoub.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Danh Hai Thuong Vo

Par le certificat numéro 93-133 du 8 février 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Hai-Thuong Nguyen, né le 13 septembre 1958, en celui de Danh Hai Thuong Vo.

Sainte-Foy, le 15 mars 1993

4839

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Dorothy Prunyer

Par le certificat numéro 93-242 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Doroty Gracia, née le 8 mai 1966, en celui de Dorothy Prunyer.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Alfred Gamache

Par le certificat numéro 93-238 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Freddy Gamache, né le 25 mars 1938, en celui de Joseph Alfred Gamache.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Camil Arseneau

Par le certificat numéro 93-228 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Camille Arseneau, né le 5 décembre 1955, en celui de Joseph Camil Arseneau.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Evariste René Camille Roy-Morin

Par le certificat numéro 93-210 du 23 février 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Evariste René Camille Roy, né le 29 juin 1954, en celui de Joseph Evariste René Camille Roy-Morin.

Sainte-Foy, le 15 mars 1993

4839 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jocelyn Pierre Boucher

Par le certificat numéro 93-245 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jocelyn Pierre Lizotte, né le 11 mai 1968, en celui de Joseph Jocelyn Pierre Boucher.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Anne Lisette Beaudin

Par le certificat numéro 93-240 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anne Lisette Bédard, née le 4 février 1949, en celui de Marie Anne Lisette Beaudin.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Carmen Chantal Paré

Par le certificat numéro 93-232 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Carmen-Chantal Larose, née le 5 mars 1966, en celui de Marie Carmen Chantal Paré.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Estelle Lyne Miron

Par le certificat numéro 93-233 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Estelle-Lyne Raymond, née le 18 janvier 1966, en celui de Marie Estelle Lyne Miron.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Gabrielle Lili Lebel

Par le certificat numéro 93-235 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gabrielle Lise Lebel, née le 1^{er} juin 1957, en celui de Marie Gabrielle Lili Lebel.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jean Vicky Stankovich

Par le certificat numéro 93-246 du 1^{er} avril 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jean Vicky Lévesque, née le 20 janvier 1969, en celui de Marie Jean Vicky Stankovich.

Sainte-Foy, le 1^{er} avril 1993

4839 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jeannette France Dubé

Par le certificat numéro 93-231 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Jeannette-France Blackburn, née le 21 juillet 1961, en celui de Marie Jeannette France Dubé.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie-Jo Tremblay

Par le certificat numéro 93-230 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Josée Tremblay, née le 20 février 1971, en celui de Marie-Jo Tremblay.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Marcelline Thérèse Robichaud

Par le certificat numéro 93-234 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Marcelline Robichaud, née le 17 juillet 1954, en celui de Marie Marcelline Thérèse Robichaud.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Micheline Manon Myriam Plante

Par le certificat numéro 93-243 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Micheline Manon Plante, née le 25 avril 1964, en celui de Marie Micheline Manon Myriam Plante.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Nicole Lévesque

Par le certificat numéro 93-236 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Nicole Levêques, née le 28 février 1945, en celui de Marie Nicole Lévesque.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Reine Lynda Renée Champoux

Par le certificat numéro 93-229 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Reine Lynda Champoux, née le 27 octobre 1960, en celui de Marie Reine Lynda Renée Champoux.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Monica Baasnes

Par le certificat numéro 93-239 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Monica Kristoffersen, née le 12 juin 1965, en celui de Monica Baasnes.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Myriam Vignola

Par le certificat numéro 93-237 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Myriam Guénette, née le 15 novembre 1967, en celui de Myriam Vignola.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Philippe Adly Prunyer

Par le certificat numéro 93-241 du 24 mars 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Philippe Adly Gracia, né le 21 mai 1965, en celui de Philippe Adly Prunyer.

Sainte-Foy, le 29 mars 1993

4839 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Simon Marciano

Par le certificat numéro 93-247 du 1^{er} avril 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Simon Eljarrat, né le 22 février 1961, en celui de Simon Marciano.

Sainte-Foy, le 1^{er} avril 1993

4839 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes

Giuseppe-Primiano-Pardo Piacente

Prenez avis que Giuseppe-Primiano-Pardo Piacente, domicilié au 9028, Chambon, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Giuseppe-Primiano-Pardo-Paul Piacente.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Saint-Léonard, le 8 avril 1993

86100-17-2

Le requérant,
PAUL PIACENTE

Hélène Côté

Prenez avis que Hélène Côté, domiciliée à Les Capucins, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kuina Côté.

Les Capucins, le 5 avril 1993

86029-17-2

Le procureur de la requérante,
RENÉE DESCHÈNES, *avocate*

Inthavong Phonepraseuth

Prenez avis que Inthavong Phonepraseuth, domicilié au 20, Marie-de-l'Incarnation, appartement 110, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Inthavong Phone.

Bernières, le 29 mars 1993

85951-16-2

Le procureur du requérant,
ALAIN PETICLERC

Joseph Gilles

Prenez avis que Joseph Gilles, domicilié au 604, rue Principale, Sainte-Louise, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Gilles Desagné.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Sainte-Louise, le 17 mars 1993

86014-17-2

Le requérant,
JOSEPH GILLES

Karyne Leduc

Prenez avis que Karyne Leduc, domiciliée au 2340, route 202, Franklin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Karyne Barré.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante.

Saint-Chrysostome, le 6 avril 1993

86084-17-2

Le procureur du requérant,
ARTHUR MARCIL, *notaire*

Laurence Lévesque

Prenez avis que Laurence Lévesque, domiciliée au 3676, rue Sainte-Catherine, Jonquièrre, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lorraine Lévesque.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquièrre, le 1^{er} avril 1993

85953-16-2

Les procureurs de la requérante,
FILLION, DUROCHER & GRAVEL

Laurette Tremblay

Prenez avis que Laurette Tremblay, domiciliée au 1481, Félix-Leclerc, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lauraine Tremblay.

Chicoutimi, le 6 avril 1993

86030-17-2

La requérante,
LAURETTE TREMBLAY

Maria Conceição Connie Da Costa Pierre

Prenez avis que Maria Conceição Connie Da Costa Pierre, domiciliée au 8767, 12^e Avenue, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Connie Da Costa.

Montréal, le 30 mars 1993

85970-16-2

La requérante,
MARIA CONCEIÇÃO CONNIE DA COSTA PIERRE

Marie-Anna Bernadette Lapointe

Prenez avis que Marie-Anna Bernadette Lapointe, domiciliée au 40, rue de la Victoire, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Anna Bernadette Cécile Lapointe.

Chicoutimi, le 29 mars 1993

85898-16-2

Le procureur de la requérante,
LUCIE COLLARD, *notaire*

Marie Candide Castonguay

Prenez avis que Marie Candide Castonguay, domiciliée à Val-d'Or, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Candy Castonguay.

Val-d'Or, le 30 mars 1993

85900-16-2

Les procureurs de la requérante,
FONTAINE & ASSOCIÉS, *avocats*

Marie Joan Houle

Prenez avis que Marie Joan Houle, domiciliée au 47, boulevard René-D'Anjou, Lorraine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Joan Hould.

Lorraine, le 9 mars 1993

85979-16-2

La requérante,
MARIE JOAN HOULE

Marie Micheline Marina Laurence Potvin

Prenez avis que Marie Micheline Marina Laurence Potvin, domiciliée au 16710, Boulevard des Acadiens, Saint-Grégoire, Bécancour, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Micheline Marina Lauraine Potvin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Saint-Grégoire, le 5 avril 1993

86055-17-2

La requérante,
MARIE MICHELINE MARINA LAURENCE POTVIN

Marie Pierrette Angéline Turcotte

Prenez avis que Marie Pierrette Angéline Turcotte, domiciliée au 856, boulevard Forillon, Fontenelle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Pierre Angéline Turcotte.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Gaspé, le 6 avril 1993

86054-17-2

La requérante,
MARIE PIERRETTE ANGÉLINE TURCOTTE

Marie Rachel Fernande Thérèse Dusablon

Prenez avis que Marie Rachel Fernande Thérèse Dusablon, domiciliée au 4, 28^e Avenue Sud, Bois-des-Filion, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chantal Dusablon.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Bois-des-Filion, le 5 avril 1993

86053-17-2

La requérante,
MARIE RACHEL FERNANDE THÉRÈSE DUSABLON

Marie, Théodora, Georgette Cossette

Prenez avis que Marie, Théodora, Georgette Cossette, domiciliée au 444, Des Lilas, Roberval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie, Théodora, Marcelle Cossette.

Roberval, le 24 mars 1993

85934-16-2

Le procureur de la requérante,
MICHEL LORANGER, *avocat*

Marie-Thérèse-Georgette Couture

Prenez avis que Marie-Thérèse-Georgette Couture, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-France Couture.

Saint-Esprit, le 23 mars 1993

85945-16-2

La requérante,
MARIE-FRANCE GEORGETTE COUTURE

Melle Tu Phuong Bang

Prenez avis que Melle Tu Phuong Bang, domiciliée au 4400, rue Saint-Zotique Est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sophie Bang et/ou Sophie Tu Phuong Bang.

Montréal, le 1^{er} avril 1993

85950-16-2

Le procureur de la requérante,
DONG-PHO NGUYEN, *notaire*

Patricia Bouchard

Prenez avis que Patricia Bouchard, domiciliée au 220, chemin Duplessis, Saint-Barnabé-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patricia Adam.

Saint-Barnabé-Nord, le 1^{er} avril 1993

85952-16-2

La requérante,
PATRICIA BOUCHARD

Patrick Leduc

Prenez avis que Patrick Leduc, domicilié au 2340, route 202, Franklin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patrick Barré.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant.

Saint-Chrysostome, le 6 avril 1993

86086-17-2

Le procureur du requérant,
ARTHUR MARCIL, *notaire*

Renée Lalancette

Prenez avis que Renée Lalancette, domiciliée au 117, chemin du Tour du Lac, Lac-Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Renée Lacerte.

Québec, le 13 avril 1993

86099-17-2

Le procureur de la requérante,
CYRILLE DELÂGE, *notaire*

Sylvain Leduc

Prenez avis que Sylvain Leduc, domicilié au 2340, route 202, Franklin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvain Barré.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant.

Saint-Chrysostome, le 6 avril 1993

86085-17-2

Le procureur du requérant,
ARTHUR MARCIL, *notaire*

Véronique Tremblay

Prenez avis que Véronique Tremblay, domiciliée au 125, de la Gare Ouest, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Véronique Harvey.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Alma, le 30 mars 1993

85899-16-2

Le procureur de la requérante,
JOHANNE TREMBLAY, *avocate*

Waclaw Maliszewski

Prenez avis que Waclaw Maliszewski, domicilié au 3891, boulevard LaSalle, appartement 3, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Strauss.

Verdun, le 30 mars 1993

86098-17-2

Les procureurs du requérant,
LAROUCHE, BIBEAU & FAUTEUX, *avocats*

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2973-3144 2973-3144 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Québec
2973-3151 2973-3151 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Québec
2973-3177 2973-3177 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Rimouski
2973-3250 2973-3250 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Rimouski
2973-3334 2973-3334 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Frontenac
2973-3383 2973-3383 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Québec
2973-3425 2973-3425 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Québec
2973-3433 2973-3433 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Alma
2973-3466 2973-3466 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Québec
2973-3532 2973-3532 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Chicoutimi
2973-3565 2973-3565 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Rimouski
2973-3573 2973-3573 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Chicoutimi
2973-3656 2973-3656 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Québec
2973-3664 2973-3664 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Chicoutimi
2973-3722 2973-3722 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Québec
2973-3730 2973-3730 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Québec
2973-3755 2973-3755 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2973-3888 2973-3888 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Québec
2973-3896 2973-3896 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Québec
2973-3904 2973-3904 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Québec
2973-4001 2973-4001 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Arthabaska
2973-4019 2973-4019 QUÉBEC INC.	1993 03 26	St-Maurice
2973-4027 2973-4027 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Québec
2973-4035 2973-4035 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Québec
2973-4076 2973-4076 QUÉBEC INC.	1993 03 23	Joliette
2973-4084 2973-4084 QUÉBEC INC.	1993 03 23	Chicoutimi
2973-4092 2973-4092 QUÉBEC INC.	1993 03 23	Longueuil
2973-4118 2973-4118 QUÉBEC INC.	1993 03 23	Abitibi
2973-4126 2973-4126 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Gaspé
2973-4134 2973-4134 QUÉBEC INC.	1993 03 31	Québec
2973-4142 2973-4142 QUÉBEC INC.	1993 03 31	Trois-Rivières
2973-4159 2973-4159 QUÉBEC INC.	1993 03 31	Roberval
2973-4381 2973-4381 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Arthabaska
2973-4399 2973-4399 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Arthabaska
2973-4407 2973-4407 QUÉBEC INC.	1993 03 31	Montmagny
2973-4415 2973-4415 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Montréal
2973-4423 2973-4423 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2973-4449 2973-4449 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Joliette
2973-4456 2973-4456 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Chicoutimi
2973-4464 2973-4464 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Chicoutimi
3087-0448 3087-0448 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-3152 3087-3152 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Terrebonne
3087-3194 3087-3194 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Montréal
3087-3442 3087-3442 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Laval
3087-3467 3087-3467 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-3475 3087-3475 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-3483 3087-3483 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-3491 3087-3491 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Québec
3087-3616 3087-3616 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Trois-Rivières
3087-3657 3087-3657 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Montréal
3087-3673 3087-3673 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-3699 3087-3699 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Saint-François
3087-3889 3087-3889 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Longueuil
3087-3897 3087-3897 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Longueuil
3087-3913 3087-3913 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Montréal
3087-3921 3087-3921 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Joliette
3087-3947 3087-3947 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3087-3996 3087-3996 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-4135 3087-4135 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Montréal
3087-4143 3087-4143 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Drummond
3087-4150 3087-4150 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Montréal
3087-4168 3087-4168 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Beauharnois
3087-4184 3087-4184 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Joliette
3087-4309 3087-4309 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Montréal
3087-4317 3087-4317 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Montréal
3087-4374 3087-4374 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Joliette
3087-4390 3087-4390 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Laval
3087-4432 3087-4432 QUÉBEC INC.	1993 03 24	Montréal
3087-4440 3087-4440 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Abitibi
3087-4465 3087-4465 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-4473 3087-4473 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Baie-Comeau
3087-4481 3087-4481 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Laval
3087-4499 3087-4499 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Labelle
3087-4507 3087-4507 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Laval
3087-4549 3087-4549 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Terrebonne
3087-4564 3087-4564 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Terrebonne
3087-4572 3087-4572 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3087-4580 3087-4580 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-4598 3087-4598 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Joliette
3087-4630 3087-4630 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Abitibi
3087-4655 3087-4655 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-4671 3087-4671 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-4689 3087-4689 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Saint-Hyacinthe
3087-4713 3087-4713 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Roberval
3087-4721 3087-4721 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Montréal
3087-4762 3087-4762 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Mingan
3087-4796 3087-4796 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Rimouski
3087-4812 3087-4812 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-4903 3087-4903 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Laval
3087-4911 3087-4911 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Montréal
3087-4986 3087-4986 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Terrebonne
3087-4994 3087-4994 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Longueuil
3087-5009 3087-5009 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Montréal
3087-5058 3087-5058 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5165 3087-5165 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5173 3087-5173 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5181 3087-5181 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Distric judiciaire
3087-5199 3087-5199 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5207 3087-5207 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-5215 3087-5215 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Joliette
3087-5223 3087-5223 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Longueuil
3087-5231 3087-5231 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Beauharnois
3087-5249 3087-5249 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Mingan
3087-5256 3087-5256 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-5264 3087-5264 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-5272 3087-5272 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-5280 3087-5280 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-5298 3087-5298 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Richelieu
3087-5314 3087-5314 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Montréal
3087-5322 3087-5322 QUÉBEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-5371 3087-5371 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Longueuil
3087-5389 3087-5389 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Longueuil
3087-5413 3087-5413 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Montréal
3087-5447 3087-5447 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Laval
3087-5504 3087-5504 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Joliette
3087-5512 3087-5512 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5520 3087-5520 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3087-5538 3087-5538 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Richelieu
3087-5546 3087-5546 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5553 3087-5553 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5579 3087-5579 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Kamouraska
3087-5587 3087-5587 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5603 3087-5603 QUÉBEC INC.	1993 03 26	Saint-François
3087-5645 3087-5645 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Terrebonne
3087-5678 3087-5678 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5751 3087-5751 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5777 3087-5777 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Longueuil
3087-5801 3087-5801 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5819 3087-5819 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Longueuil
3087-5827 3087-5827 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Québec
3087-5835 3087-5835 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5843 3087-5843 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5843 3087-5843 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5850 3087-5850 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Rouyn-Noranda
3087-5868 3087-5868 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-5876 3087-5876 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-5884 3087-5884 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3087-5900 3087-5900 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Longueuil
3087-5926 3087-5926 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Laval
3087-5934 3087-5934 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Longueuil
3087-5942 3087-5942 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Gaspé
3087-5959 3087-5959 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-5967 3087-5967 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Labelle
3087-5975 3087-5975 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Terrebonne
3087-5983 3087-5983 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Joliette
3087-5991 3087-5991 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Longueuil
3087-6049 3087-6049 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Longueuil
3087-6056 3087-6056 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Laval
3087-6072 3087-6072 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-6080 3087-6080 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-6106 3087-6106 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Longueuil
3087-6122 3087-6122 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-6130 3087-6130 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-6148 3087-6148 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-6155 3087-6155 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-6163 3087-6163 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Terrebonne
3087-6171 3087-6171 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3087-6304 3087-6304 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Saint-Hyacinthe
3087-6312 3087-6312 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Longueuil
3087-6320 3087-6320 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Longueuil
3087-6338 3087-6338 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Terrebonne
3087-6346 3087-6346 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-6353 3087-6353 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Montréal
3087-6361 3087-6361 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Terrebonne
3087-6379 3087-6379 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Terrebonne
3087-6403 3087-6403 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Terrebonne
3087-6445 3087-6445 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-6452 3087-6452 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-6460 3087-6460 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-6478 3087-6478 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Terrebonne
3087-6486 3087-6486 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Iberville
3087-6494 3087-6494 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Longueuil
3087-6528 3087-6528 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Terrebonne
3087-6585 3087-6585 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-6593 3087-6593 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-6601 3087-6601 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-6619 3087-6619 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Distric judiciaire
3087-6627 3087-6627 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Terrebonne
3087-6635 3087-6635 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-6643 3087-6643 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-6650 3087-6650 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-6668 3087-6668 QUÉBEC INC.	1993 03 30	Montréal
3087-3400 ACCUEIL DEMERS INC.	1993 03 24	Montréal
3087-5157 AÉRO LOISIRS INC.	1993 03 30	Montréal
3087-6023 AGENCE DE RENCONTRE SÛRE-D'ELLE INC.	1993 03 29	Longueuil
3087-4275 AGENCE DE VOYAGES AMÉRIQUE INC.	1993 03 24	Montréal
3087-4754 LES AMIS DU RANCH INC.	1993 03 29	Saint-François
2973-4175 ARCA CONSTRUCTION INC.	1993 03 31	Québec
3087-0430 ARTICLES PUBLICITAIRES DE LA GÉNÉRALE INC.	1993 03 26	Montréal
2973-3581 LES ASSURANCES ST-LAURENT INC.	1993 03 30	Québec
3087-4663 AU COQ DES MOULINS INC.	1993 03 25	Terrebonne
2973-1684 A.B.C. REVENU HABITATION INC.	1993 03 22	Saint-Hyacinthe
2973-3987 LE BAR HARLEY BLUES INC. HARLEY BLUES BAR INC.	1993 03 30	Québec
2973-4191 BAR LAITIER LE BEC FROID INC.	1993 03 31	Québec
3087-4978 BOUTIQUE FRANLU INC.	1993 03 26	Laval
3087-3145 BROCHETTERIE L'IMPACT INC.	1993 03 24	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2973-3599 CAFÉTÉRIA OUELLET INC.	1993 03 29	Kamouraska
3087-2964 CANUPRO INC.	1993 03 24	Beauharnois
2973-3946 CARREFOUR DÉBOSSÉLAGE ST-LAURENT (1993) INC.	1993 03 30	Trois-Rivières
3087-3426 CENTRE DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS DE PARTICULIERS CVRP INC.	1993 03 24	Longueuil
3087-4929 CENTRE D'AUTO ST-LÉONARD INC.	1993 03 25	Montréal
2973-3516 CHRISTIAN BERGERON COURTIER IMMOBILIER INC.	1993 03 29	Québec
3087-3962 COMMUNICATION VISION FUTUR INC.	1993 03 25	Terrebonne
3087-4531 CONFECTIONS V.L. INC.	1993 03 25	Terrebonne
2973-3680 CONSTRUCTION B. JOURDAIN INC.	1993 03 30	Gaspé
2973-3912 CONSTRUCTION MOULINIÈRE INC.	1993 03 29	Québec
2973-3508 LES CONSTRUCTIONS JOLY ET BRIÈRE INC.	1993 03 29	Québec
3087-4622 CONSULTANT EN SÉCURITÉ G.B. INC.	1993 03 25	Saint-Hyacinthe
3087-4176 CONSULTANTS EN SIGNALISATION ROUTIÈRE S.R. INC.	1993 03 22	Beauharnois
2973-3235 LES CONSULTANTS GÉRARD LONGCHAMPS INC.	1993 03 29	Québec
3087-3640 CONSULTATION COMMUNAUTAIRE BYLSMA INC. BYLSMA COMMUNITY CONSULTING INC.	1993 03 24	Hull
3087-3723 CORPORATION IMMOBILIÈRE DE VILLIERS	1993 03 29	Montréal
3087-3970 COSWAY QUÉBEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-5363 COUVREURS OUELLETTE ET LEBLANC INC.	1993 03 26	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3087-5140 DENIS TESSIER TRANSPORT INC.	1993 03 30	Montréal
3087-7401 DEVANT LE JARDIN DE BERTUCH INC.	1993 03 30	Montréal
3087-5090 DIABEX INC.	1993 03 29	Abitibi
3087-4341 DISTRIBUTION DORALTEC INC.	1993 03 25	Longueuil
3087-4325 DISTRIBUTION EXELBEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-3459 DISTRIBUTION GRAFFITI INC.	1993 03 25	Terrebonne
3087-5736 DISTRIBUTION GRAIN DE SÉNEVÉ INC.	1993 03 26	Longueuil
3087-4333 DISTRIBUTION MAGMATIC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-4416 DRAPERIES BOUCHERVILLE INC.	1993 03 24	Longueuil
3087-5702 DUGEST INC.	1993 03 26	Trois-Rivières
2973-3698 LES ÉDITIONS C.G. INC.	1993 03 30	Québec
2973-4183 LES ÉLEVAGES DE BEAUCE INC.	1993 03 31	Beauce
3087-5496 ENTRELACS COMMUNICATIONS INC.	1993 03 29	Joliette
3087-4192 ENTREPOSAGE MÉGA INC.	1993 03 25	Montréal
2973-3482 LES ENTREPRISES JEAN-GUY ROBICHAUD ET FILS INC.	1993 03 29	Montmagny
3087-5082 LES ENTREPRISES JEAN-PAUL AUCLAIR INC.	1993 03 29	Longueuil
3087-5694 LES ENTREPRISES J.J. SECURITAS INC.	1993 03 29	Terrebonne
2973-4480 LES ENTREPRISES LOUIS BEAULIEU INC.	1993 03 31	Québec
3087-6064 LES ENTREPRISES N. COLAS INC. N. COLAS ENTERPRISES INC.	1993 03 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3087-5611 LES ENTREPRISES N. PATRY INC.	1993 03 26	Joliette
3087-3939 LES ENTREPRISES TANGOR INC.	1993 03 25	Laval
3087-5470 ÉQUIPEMENT DE FERME ROEY INC.	1993 03 29	Drummond
3087-3905 FERME A. BOILEAU & FILS INC.	1993 03 24	Beauharnois
3087-4424 FERME MEAUDAL INC.	1993 03 24	Joliette
2973-3672 FERME MICHEL MARCOUX INC.	1993 03 30	Québec
2973-3979 FERME NELPACO INC.	1993 04 01	Beauce
3087-4457 FERME NILANT INC.	1993 03 25	Iberville
2973-1726 FERME NOËL BEAUDOIN INC.	1993 03 22	Québec
2973-1692 FERME SAGANA INC.	1993 03 22	Mégantic
3087-4358 FIBRE EXCEL INC.	1993 03 25	Saint-Maurice
3087-5488 LES FILMS LIBERTY INC. LIBERTY FILMS INC.	1993 03 29	Montréal
3087-4515 LA FINE BOUCHERIE CAMPBELL INC.	1993 03 26	Terrebonne
3087-6502 FIRME CONSEIL ALTER INC.	1993 03 30	Montréal
2973-3649 FOYER NOUVELLE VAGUE INC.	1993 06 15	Québec
3087-4788 GARAGE GILLES MICHAUD INC.	1993 03 25	Terrebonne
3087-5454 GESTION BEAUDIN & CHAPADOS INC.	1993 03 29	Baie-Comeau
2973-4068 GESTION CONEX INC.	1993 03 31	Québec
3087-4606 GESTION DUPRÉ INC.	1993 03 25	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3087-5652 GESTION EL-MALH INTERNATIONAL INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5041 GESTION ÉRIC PIUZE INC.	1993 03 29	Montréal
3087-4408 GESTION FERNAND NADEAU INC.	1993 03 24	Drummond
3087-4366 GESTION FERNANDE BOISVERT INC.	1993 03 25	Trois-Rivières
2973-3961 GESTION GIDA INC.	1993 03 30	Québec
3087-4705 GESTION JANICE NAYMARK INC. JANICE NAYMARK HOLDINGS INC.	1993 03 26	Montréal
3087-3392 GESTION KATHERINE INC.	1993 03 24	Montréal
3087-4747 GESTION LOGEMA INC.	1993 03 26	Montréal
2973-4100 GESTION MARÉCAR INC.	1993 03 31	Rimouski
3087-5793 GESTION SYLVIE SIMARD INC.	1993 03 29	Chicoutimi
3087-4770 GESTION TARDIF & RIVARD INC.	1993 03 25	Beauharnois
3087-3178 GESTION T.K.S. INC.	1993 03 24	Montréal
3087-5785 GESTION YVON NADEAU INC.	1993 03 29	Longueuil
3087-3954 GILLES FRAPPIER, COURTIER EN COMMERCE INC.	1993 03 25	Longueuil
3087-5017 GOLF LA VIEILLE FERME INC.	1993 03 29	Terrebonne
3087-5066 GROUPE AMALTEC INC.	1993 03 25	Montréal
3087-4648 GROUPE ASSO PLUS INC.	1993 03 25	Montréal
3087-3988 GROUPE MIXOMATIC INC.	1993 03 25	Laval
2973-3359 G. C. BOIS FRANC INC.	1993 03 29	Montmagny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2973-3375 LES IMMEUBLES S.D.G. INC.	1993 03 29	Québec
3087-5561 LES IMMEUBLES TRANSYL-ACTION INC.	1993 03 29	Bedford
2973-3953 LES IMMEUBLES T. HARVEY INC.	1993 03 29	Québec
3087-5769 IMPRIMCOPIE DE MONTRÉAL INC.	1993 03 29	Montréal
3087-6114 INDUSTRIE LABELLE INC.	1993 04 01	Terrebonne
3087-3160 LES INVESTISSEMENTS ATANAMA INC. ATANAMA INVESTMENTS INC.	1993 03 24	Montréal
3087-6411 JEAN DEMERS & ASSOCIÉS IMPORT-EXPORT INC.	1993 03 30	Longueuil
3087-4838 JOINTS ET PEINTURE MAURICE FORTIN INC.	1993 03 25	Bedford
3087-5439 LAURI BEAUTÉ INC.	1993 03 26	Longueuil
3087-4382 LEHOUX VITRES D'AUTOS ET ACCESSOIRES INC.	1993 03 25	Laval
3087-3434 LIGNO-PAVÉ INC.	1993 03 25	Laval
2973-1700 MAÇONNERIE M. CORRIVEAU INC.	1993 03 22	Saint-François
3087-5124 MAÇONNERIE SMAERS INC.	1993 03 29	Iberville
3087-5025 MAINTENANCE BELISLE & VOISARD INC.	1993 03 29	Terrebonne
3087-5728 MARK HUS CONSTRUCTION INC.	1993 03 26	Montréal
3087-5132 MC MICROTECH INC.	1993 03 30	Montréal
3087-4937 MENUISERIE DUFRESNE INC.	1993 03 25	Longueuil
3087-5421 LES MESSAGERIES DAMAS INC.	1993 03 26	Montréal
3087-5033 MEUBLEMOI INC.	1993 03 26	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3087-2949 MOBIBAR INC.	1993 03 24	Arthabaska
3087-5660 M.R.D. SERVICE DE COMPTABILITÉ & TRAITEMENT DES DONNÉES INC. M.R.D. BOOKEEPING & DATA PROCESSING SERVICES INC.	1993 03 29	Montréal
2973-3227 LES OPÉRATIONS F.D. INC.	1993 03 29	Kamouraska
2973-3367 LES ORDINATEURS INFO-FUTURE INC.	1993 03 26	Drummond
3087-5330 PHOENIX INTERNATIONALE SCIENCES DE LA VIE R & D INC.	1993 03 25	Montréal
3087-4523 LES PLACEMENTS DRANEM INC.	1993 03 26	Richelieu
3087-6031 LES PLACEMENTS MARCIL, DEMERS, GÉLINAS INC.	1993 03 29	Longueuil
3087-4960 LES PLACEMENTS TALBO INC.	1993 03 26	Richelieu
3087-6098 PLAISIRS GASTRONOMIQUES INC.	1993 03 30	Laval
3087-4283 PLANCHERS SÉLECTIFS INC.	1993 03 24	Terrebonne
3087-3715 PLANIGERCO INC.	1993 03 23	Laval
3087-4820 PLOMBERIE GILLES TÉTREULT INC.	1993 03 25	Saint-Hyacinthe
3087-4697 POISSONNERIE MARIE-PIER INC.	1993 03 26	Bonaventure
3087-5397 PRÉ-MATERNELLE LANO INC.	1993 03 26	Terrebonne
3087-5405 PRODUCTION BRAINSCAN AMÉRIQUE DU NORD INC. BRAINSCAN NORTH AMERICA PRODUCTION INC.	1993 03 25	Montréal
3087-5686 LES PRODUCTIONS INTERACTIVES ET AUDIOVISUELLES PIA INC.	1993 03 29	Montréal
3087-5306 LES PRODUCTIONS J.F.KOR.INC.	1993 03 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3087-3624 PROJECTIONS CREA-PRO INC.	1993 03 24	Laval
3087-5892 PUBLIPOSTAGE ARC-EN-CIEL INC.	1993 03 30	Laval
3087-6437 RECYCLAGE D'AUTOS ST-URBAIN INC.	1993 03 30	Beauharnois
3087-5116 RÉNOVATION ALAIN ROYER INC.	1993 03 29	Bedford
3087-3665 LES RÉNOVATIONS RAY-BOU INC.	1993 03 25	Terrebonne
3087-5629 RESTAURANT CHEZ MI CHO INC.	1993 03 29	Iberville
2973-3607 LES ROULOTTES RIVE-SUD INC.	1993 03 30	Québec
2973-3920 SERVICE DE LA VEUSES AR-RO INC.	1993 04 01	Beauce
3087-4739 SERVICES IMMOBILIERS COUNTRYWIDE EXPERTS ET ASS. INC.	1993 03 29	Hull
3087-5744 SERVICES MIRI INC.	1993 03 26	Montréal
3087-4952 SOCIÉTÉ IBEX R & D MÉDICAL INC.	1993 03 25	Laval
3087-5348 SOCIÉTÉ PHOENIX R & D MÉDICAL INC.	1993 03 25	Laval
3087-4614 SODENEC INC.	1993 03 25	Saint-Hyacinthe
3087-5108 SOUDURE TOUCHE-À-TOUT INC.	1993 03 29	Joliette
3087-6510 LES SPÉCIALISTES EN BOURSES D'ÉTUDES (S.B.E.) INC.	1993 03 30	Saint-Hyacinthe
2973-4431 STATIONS-SERVICE DENIS GENDRON INC.	1993 03 31	Québec
2973-3631 STEEGRAIN INC.	1993 03 30	Beauce
3087-5637 STRADECO INC.	1993 03 29	Montréal
3087-4846 LES SUPERMARCHÉS STÉPHANE BISSON & FILS INC.	1993 03 25	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3087-4804 TECHNIQUE-AUTO BOUDREAU INC.	1993 03 24	Bonaventure
3087-4945 TECHNOLOGIES IBEX R & D INC.	1993 03 25	Montréal
3087-3384 TRANSPORT LAPRISE & FILS INC.	1993 03 23	Roberval
2973-3391 TRANSPORT LÉOPOLD GAGNON INC.	1993 03 29	Québec
3087-3608 TRANSPORT L.P. LÉVESQUE INC.	1993 03 24	Iberville
3087-5355 TRANSPORT NORD-PLUS INC.	1993 03 25	Terrebonne
2973-3615 TRANSPORT N.G.B.R. INC.	1993 03 29	Québec
3087-3186 TRANSPORT PIERRE CHAMARD INC.	1993 03 24	Labelle
3087-3681 VARIÉTÉS ÉRICO INC.	1993 03 25	Bedford
3087-3418 VENTILATION VOLMAIR INC.	1993 03 24	Montréal
3087-5462 VISION BEAUTÉ PORTNEUF INC.	1993 03 29	Québec
3087-5918 VOYAGES BLAINVILLE INC.	1993 03 30	Terrebonne
3087-5710 Y. LUSSIER TRANSPORT INC.	1993 03 26	Richelieu

4829

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1333-8223 CLÉMENT BREault ET FILS INC.	1973 06 22	1993 03 23	
1226-5096 LES ENTREPRISES GIOPIGI INC.	1970 05 27	1993 03 30	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1364-0800 GROUPEMENT FORESTIER AGRICOLE DE BELLECHASSE ET LÉVIS INC.	1975 06 11	1993 03 23	GROUPEMENT FORESTIER DE BELLECHASSE - LÉVIS INC.
1478-2387 MAJELLA VAILLANCOURT INC.	1977 06 01	1993 03 29	
1264-5503 LES PÉTROLES BRISSON INC.	1967 04 12	1993 03 29	TRANSPORT SERGE LEFEBVRE INC.
1274-0734 LES PLACEMENTS MARESTRIE INC.	1967 04 17	1993 04 01	
4830			<i>L'inspecteur général des institutions financières.</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2973-4167 2973-4167 QUÉBEC INC.	CENCOM INFORMATIQUE (1991) INC. 2431-9196 QUÉBEC INC.	1993 04 01	Mingan
2973-4217 2973-4217 QUÉBEC INC.	MARENTCO INC. 2627-4142 QUÉBEC INC.	1993 04 01	Chicoutimi
2973-3623 ALIMENTATION DENIS INC.	ALIMENTATION DENIS INC. GESTION DÉ-MOL INC.	1993 04 01	Frontenac
2973-3342 COMMUNICATIONS JACQUES OUIMETTE INC.	COMMUNICATIONS JACQUES OUIMETTE INC. GESTION COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES CUZCO INC.	1993 03 29	Montréal
2973-3524 ÉQUIPEMENTS AGRICOLES K.R.T.B. INC.	ÉQUIPEMENTS AGRICOLES K.R.T.B. INC. 2321-1501 QUÉBEC INC.	1993 04 01	Kamouraska
2973-3938 GESTION ATLANTIQUE INC.	GESTION ATLANTIQUE INC. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BEAULIEU S.I.B. INC. 2331-9502 QUÉBEC INC.	1993 03 29	Bonaventure

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2973-3458 RESTAURANT BOULEVARD LAFRAMBOISE LTÉE	PLACEMENTS C.D. INC. RESTAURANT BOULEVARD LAFRAMBOISE LTÉE	1993 04 01	Saint-Hyacinthe
4831			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2331-3570 2331-3570 QUÉBEC INC.	1985 12 02	1993 03 23	du district: Terrebonne
2623-8279 2623-8279 QUÉBEC INC.	1988 08 03	1993 02 26	du district: Terrebonne
2742-2427 2742-2427 QUÉBEC INC.	1989 11 03	1993 02 25	du district: Montréal
2748-9582 2748-9582 QUÉBEC INC.	1990 02 19	1993 03 01	de la dénomination sociale: LES DISQUES SUMMUM INC.
2848-0978 2848-0978 QUÉBEC INC.	1990 12 18	1993 03 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2957-5552 2957-5552 QUÉBEC INC.	1992 06 26	1993 03 25	du district: Longueuil
2958-2004 2958-2004 QUÉBEC INC.	1992 06 23	1993 03 30	du district: Montréal
2964-1222 2964-1222 QUÉBEC INC.	1992 11 09	1993 03 23	1) de la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT BELVAL INC. 2) du district: Bedford
2969-5764 2969-5764 QUÉBEC INC.	1993 02 01	1993 03 23	de la dénomination sociale: CHASSE ET PÊCHE DU DOMAINE TAPANI INC.
2969-6002 2969-6002 QUÉBEC INC.	1993 02 01	1993 03 24	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES CORA INC.
2971-8624 2971-8624 QUÉBEC INC.	1993 02 04	1993 03 22	de la dénomination sociale: SILENCIEUX TALBOT INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1229-2405 ADÉODAT PROVOST LTÉE	1958 12 04	1993 03 23	1) de la dénomination sociale: 1229-2405 QUÉBEC INC. 2) du district: Laval
2757-5414 ATELIER DE MÉCANIQUE P.P. FISET INC.	1990 06 07	1993 03 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2543-5314 BOUCHERIE STE-BRIGIDE INC.	1987 12 15	1993 03 19	du capital-actions
2170-5967 CAMPING LACS AUX FLAMBEAUX INC.	1984 05 22	1993 03 29	du capital-actions
2434-8450 CISIGRAPH CANADA INC.	1986 03 17	1993 03 23	du district: Longueuil
2170-9928 CLUB DE GOLF DE STONEHAM (1984) INC.	1984 05 30	1993 03 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
1857-8682 CLUB LE ROCHU INC.	1982 05 10	1993 03 22	1) de la dénomination sociale: POURVOIRIE LE ROCHU INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2970-4111 LES CONSTRUCTIONS DOMINIC GRAVEL INC.	1993 02 23	1993 03 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2624-6504 DELCOR INC.	1988 09 30	1993 03 30	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2534-9101 DÉPANNO-TECH INC.	1987 05 06	1993 03 31	de la dénomination sociale: CONCEPT MARKETING S.C. INC.
2544-9042 D.C. JALBERT INC.	1988 02 12	1993 03 29	du district: Rimouski
2623-8774 LES ENTREPRISES DES CIMES INC.	1988 08 03	1993 03 22	du capital-actions
2969-2738 LES ENTREPRISES RICHARD CHABOT INC.	1993 01 27	1993 03 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2967-8968 FERME GRANDTOIT INC.	1992 12 16	1993 03 22	du capital-actions
2746-6473 FORMATION PRO-ACTIVE S.R. INC.	1990 02 16	1993 03 24	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2866-6337 GESTION DANIEL HAWKINS INC.	1991 10 08	1993 03 22	du district: Terrebonne
2430-5682 GESTION GASTON FRENETTE INC.	1987 02 16	1993 03 26	du capital-actions
2329-1693 GESTION ROU-NARD LTÉE	1985 10 22	1993 03 22	du district: Québec
2430-5674 GESTION SYLVIE PATENAUE INC.	1987 02 16	1993 03 26	du capital-actions
1843-4191 GROUPE BEL-AIR INC.	1981 02 20	1993 04 01	du capital-actions
2865-4069 GROUPE SOMAVRAC INC.	1991 10 02	1993 03 25	du capital-actions
2309-9807 HÔTEL ST-NARCISSE INC.	1984 09 11	1993 03 22	de la dénomination sociale: 2309-9807 QUÉBEC INC.
2852-1276 LESS-MICANIK TECHNOLOGIES INC.	1991 03 11	1993 03 31	de la dénomination sociale: LMT TECHNOLOGIES INC.
2634-4929 LES LOGICIELS ACTION INC.	1989 02 02	1993 03 25	du capital-actions
2868-2805 LULUMCO INC.	1991 11 01	1993 03 31	du capital-actions
1201-1722 MARCEL DESROCHERS INC.	1970 03 16	1993 03 31	du capital-actions
1504-3466 PAUL BERTRAND INC.	1976 07 22	1993 03 29	du capital-actions
2155-2534 PLOMBERIE F. LECLERC INC.	1983 05 10	1993 03 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2428-4440 RENOVA-PRO INC.	1987 01 27	1993 03 29	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1856-4542 RE/MAX ÉLITE INC.	1982 03 30	1993 02 26	1) de la dénomination sociale: RE/CONTACT INC. 2) du district: Terrebonne
2735-1105 LES ROULOTTES RIVE-SUD INC.	1989 08 01	1993 03 29	de la dénomination sociale: 2735-1105 QUÉBEC INC.
2840-3889 LES SUPERMARCHÉS GP INC.	1990 09 30	1993 03 29	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2637-4793 LES SYSTÈMES EQUINOX INC.	1989 02 24	1993 03 29	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
4832			<i>L'Inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2973-1643 ASCENDANT - BULLETIN D'INFORMATION ASTROLOGIQUE	1993 03 29	8056, de Châteaubriand, Montréal
2973-4795 ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS DE LA MONTÉRÉGIE	1993 03 31	1890, boulevard Marie, Saint-Hubert
2973-3490 ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES-TRÉSORIERES DU NUNAVIK ASSOCIATION OF THE SECRETARY- TREASURERS OF NUNAVIK	1993 03 29	General Delivery, Kuujjuarapik
2972-5389 L'ASSOCIATION DU GRAND NOAKHALI THE GREATER NOAKHALI ASSOCIATION	1993 03 31	7390, Trudeau, Brossard
2972-5447 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA FIBROMIOSITE DE LA MAURICIE	1993 03 31	Cap-de-la-Madelcine
2973-3474 ATELIER DU ROY-SOLEIL	1993 03 29	20, rue Saint-Pierre, Place Royale, Québec
2973-3441 CARREFOUR ENFANTS-FAMILLES QUÉBEC INC.	1993 03 29	3236, chemin Saint-Louis, Sainte-Foy
2973-7962 CAUREQ COLLECTIF DES AUTEURES ET AUTEURS DE LA RÉGION DE QUÉBEC	1993 03 31	2415, avenue Bardy, Québec
2973-1650 CENTRE CULTUREL ISLAMIQUE DE LA MAURICIE	1993 03 29	3009, boulevard des Forges, Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2973-4209 CENTRE DE FORMATION EN RECHERCHE D'EMPLOI POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS (CEFRENA)	1993 03 31	1775, Édouard-Laurin, Ville Saint-Laurent
2973-4845 CENTRE PATINAIR (MATANE) (1993) INC.	1993 03 31	Centre Ville de Matane
2973-3557 CLUB CYCLISTE LES RECYCLÉS	1993 03 30	4016, chemin Sainte-Foy, Cap-Rouge
2973-4811 CLUB DE CANOE-KAYAK D'EAU VIVE DES LAURENTIDES	1993 03 31	657, des Pins, Sainte-Sophie
2973-3870 COMITÉ DE CITOYENS DE LA GUADELOUPE	1993 03 31	447, 11 ^e Rue ouest, La Guadeloupe
2973-1668 COMITÉ DE TENNIS SAINT-RÉDEMPTEUR	1993 03 29	95, 19 ^e Rue, Saint-Rédempteur
2973-4829 COMITÉ POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX LA TUQUE	1993 03 31	561, rue St-Maurice, La Tuque
2973-1635 GARDERIE LA PETITE ACADÉMIE LAFONTAINE	1993 03 29	Académie Lafontaine, 2171, boulevard Maurice, Lafontaine
2973-3540 INSTITUT QUÉBÉCOIS DE L'ÉRABLE	1993 03 30	1700, Saint-Calixte, Plessisville
2973-4837 LOISIRS & CULTURE ST-APO INC.	1993 03 31	94, rue Principale, Saint-Apollinaire
2973-4258 LA MAISON DE NOS AÎEUX INC.	1993 03 31	341, chemin Royal, Saint-François, I.O.
2972-3905 MULTI-FEMMES DEUX INC.	1993 03 31	4248, De Lorimier, Montréal
2973-1734 SOLIDARITÉ FAMILLES, SERVICE DE SOUTIEN ET D'AIDE À DOMICILE	1993 03 31	1200, rue Laurier est, Montréal
2972-5223 TABLE DE COORDINATION DES ARCHIVES PRIVÉES DE LA MONTÉRÉGIE	1993 03 31	650, rue Girouard est, Saint-Hyacinthe

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2621-5087 L'ASSOCIATION DE PARENTS-UNIQUES DE LA HAUTE-YAMASKA INC.	1988 08 16	1993 03 31	des objets
1256-7418 ASSOCIATION DES REPRÉSENTANTS EN PHARMACIE DE QUÉBEC INC.	1955 10 28	1993 03 29	1) de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION DES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE DE QUÉBEC INC. 2) du siège social: Sainte-Foy 3) du nombre des administrateurs: 12
4834			<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution — Demandes de****1198-9837 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie « 1198-9837 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 6 avril 1993

86074

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

2325-9013 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2325-9013 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 8 avril 1993

86093

La secrétaire de la compagnie,
LOUISE TREMBLAY

2331-0493 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2331-0493 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 mars 1993

86067

Le président,
ROBERT OUELLETTE

2431-6721 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2431-6721 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mont-Joli, le 11 mars 1993

86033

Le président,
JEAN-PIERRE BOISCLAIR

2432-1531 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2432-1531 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 5 avril 1993

86070

Le procureur de la compagnie,
SPIRO HADJIS, avocat

2524-0821 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2524-0821 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 7 avril 1993

86022

Les procureurs de la compagnie,
HART, SAINT-PIERRE

2641-1983 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2641-1983 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 mars 1993

86096

La présidente,
SUZÈLE CARLE

2645-4595 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2645-4595 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Valleyfield, le 10 février 1993

86058

Le président,
JEAN CLAUDE PITRE

2740-0191 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2740-0191 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 2 avril 1993

86001

Le président,
CLAUDE DELAGE

2756-9383 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2756-9383 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 2 février 1993

86016

Le président,
CLAUDE SENÉCAL

2759-8051 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2759-8051 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 6 avril 1993

86078

Les procureurs de la compagnie,
BÉLISLE, DUBÉ, TREMBLAY, RENAUD, notaires

2947-1034 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2947-1034 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 2 avril 1993

86004

Pour la compagnie,
PIERRE HENRI

2952-7264 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2952-7264 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 1^{er} avril 1993

86069

Le secrétaire de la compagnie,
SYLVAIN DUFOUR

2968-5666 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2968-5666 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 30 mars 1993

86076

Le président,
SHUM MANG-KUE

AGENCES MACHABEC LTÉE

Prenez avis que la compagnie « AGENCES MACHABEC LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Thérèse, le 5 avril 1993

86018

Pour la compagnie,
MARCEL CHARBONNEAU

ANDRÉ DEVOST CONSULTANT EN FORMATION INC.

Prenez avis que la compagnie « ANDRÉ DEVOST CONSULTANT EN FORMATION INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cap-Santé, le 7 avril 1993

86077

Le président,
ANDRÉ DEVOST

AUTOS RÉSEAU TÉLÉCOMMUNICATION (ART) INC.

Prenez avis que la compagnie «AUTOS RÉSEAU TÉLÉCOMMUNICATION (ART) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 5 avril 1993

86091

Le président,
CAMILLE GAUDETTE

BAR LAITIER L'EVEREST INC.

Prenez avis que la compagnie «BAR LAITIER L'EVEREST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 2 avril 1993

86036

La présidente,
LISE RIOUX

CHOEUR ALLÉLUIA DE LAVAL

Prenez avis que la corporation «CHOEUR ALLÉLUIA DE LAVAL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 5 avril 1993

86048

Le secrétaire de la corporation,
GEORGES-HENRI MORIN

COMMERCE SORBONNE INC.

Prenez avis que la compagnie «COMMERCE SORBONNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 mars 1993

86015

La présidente,
LIANG, SHIH-SHAN

CONSTRUCTION Y. CARRIER INC.

Prenez avis que la compagnie «CONSTRUCTION Y. CARRIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Delson, le 25 mars 1993

86035

Le procureur de la compagnie,
CAROLE NADEAU, notaire

CONSTRUCTIONS R.R.G. INC.

Prenez avis que la compagnie «CONSTRUCTIONS R.R.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pintendre, le 8 décembre 1992

86002

Le secrétaire de la compagnie,
ROGER NOLIN

DURA MÉTRIQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «DURA MÉTRIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 7 avril 1993

86095

Les procureurs de la compagnie,
KORDA & ASSOCIÉS

E.B. DESIGN INC.

Prenez avis que la compagnie «E.B. DESIGN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 7 avril 1993

86072

Les procureurs de la compagnie,
GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUDET

ÉBÉNISTERIE DELTA INC.

Prenez avis que la compagnie «ÉBÉNISTERIE DELTA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 avril 1993

86066

Pour la compagnie,
MARYSE TREMBLAY

ELEVEN C'S BUILDING INC.

Prenez avis que la compagnie «ELEVEN C'S BUILDING INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 mars 1993

86032

Pour la compagnie,
PETER WONG

FLEURISTE MANON TREMBLAY INC.

Prenez avis que la compagnie «FLEURISTE MANON TREMBLAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 31 mars 1993

86056

La présidente,
MANON TREMBLAY

FONDATION L'AMITIÉ

Prenez avis que la corporation «FONDATION L'AMITIÉ» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 mars 1993

86007

Le secrétaire de la corporation,
ROBERT DE PALMA

**GESTION DANIEL SINGER INC.
DANIEL SINGER HOLDINGS INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION DANIEL SINGER INC. — DANIEL SINGER HOLDINGS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} avril 1993

86023

Les procureurs de la compagnie,
ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO

GESTION IMMOBILIÈRE DIMAXI INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION IMMOBILIÈRE DIMAXI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 2 avril 1993

86051

Le président de la compagnie,
YVON GIBSON

**GESTION PIERRE LABERGE ET
GILLES ROSS INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION PIERRE LABERGE ET GILLES ROSS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sept-Îles, le 8 avril 1993

86083

Les procureurs de la compagnie,
POULIN & BLOUIN, notaires

**GROUPE D'INITIATIVES À LA STRUCTURATION
D'ENTREPRISES DES LAURENTIDES INC.
(G.I.S.E.L. INC.)**

Prenez avis que la compagnie «GROUPE D'INITIATIVES À LA STRUCTURATION D'ENTREPRISES DES LAURENTIDES INC. (G.I.S.E.L. INC.)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 5 avril 1993

86037

Les procureurs de la compagnie,
BERTRAND & DUBÉ

GROUPE HORS-LIGNE INC.

Prenez avis que la compagnie «GROUPE HORS-LIGNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 7 avril 1993

86073

Les procureurs de la compagnie,
GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUDET

GUEDCO (QUÉBEC) INC.

Prenez avis que la compagnie «GUEDCO (QUÉBEC) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 mars 1993

86052

Le procureur de la compagnie,
HAYK SUMBULIAN

HEBCOR INC.

Prenez avis que la compagnie «HEBCOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 3 janvier 1993

86097

Le secrétaire de la compagnie,
J. SERGE SASSEVILLE

INFORMATIQUE JGB INC.

Prenez avis que la compagnie «INFORMATIQUE JGB INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 30 mars 1993

86003

Le président,
JEAN-GUY BÉDARD

INVESTISSEMENT CLORAF INC.

Prenez avis que la compagnie « INVESTISSEMENT CLORAF INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 mars 1993

86071

Le président,
G. BUCCI

LE LÉGUMIER MARIO INC.

Prenez avis que la compagnie « LE LÉGUMIER MARIO INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Germain-de-Grantham, le 20 mars 1993

86068

Le président,
MARIO VILLENEUVE

LA POURVOIRIE TONKAS INC.

Prenez avis que la compagnie « LA POURVOIRIE TONKAS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sept-Îles, le 6 avril 1993

86050

Le procureur de la compagnie,
CAROLINE BEAUCHEMIN

LES ENTREPRISES FILTRAFLAMME INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES FILTRAFLAMME INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 7 avril 1993

86049

Le procureur de la compagnie,
CAROLINE RHÉAUME

LE COMITÉ DE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE FERMONT INC.

Prenez avis que la corporation « LE COMITÉ DE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE FERMONT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Fermont, le 31 mars 1993

86080

Le président,
JEAN-PIERRE MASSICOTTE

LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MARIO PILOTE INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MARIO PILOTE INC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-Portneuf, le 31 mars 1993

86005

Le président,
MARIO PILOTE

LE FESTIVAL DE LA FRAISE DE L'ÎLE INC.

Prenez avis que la compagnie « LE FESTIVAL DE LA FRAISE DE L'ÎLE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean, Île d'Orléans, le 3 avril 1993

86019

Le président,
NORMAN GRAHAM

LES ENTREPRISES GILLES SALVAS INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES GILLES SALVAS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Robert, le 1^{er} avril 1993

86034

Le président,
GILLES SALVAS

LE FORMULAIRE DES LAURENTIDES

Prenez avis que la compagnie « LE FORMULAIRE DES LAURENTIDES » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Thérèse, le 18 mars 1993

86057

La présidente,
MICHÈLE CLOSSOW

LES ENTREPRISES JOHANNE POMERLEAU INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES JOHANNE POMERLEAU INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Black Lake, le 5 avril 1993

86017

La présidente,
JOHANNE POMERLEAU

LES EXCAVATIONS NORCEL INC.

Prenez avis que la compagnie « LES EXCAVATIONS NORCEL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bromont, le 7 avril 1993

86089

Le procureur de la compagnie,
MAURICE PARÉ, notaire

MAISON D'HÉBERGEMENT DE CHARLESBOURG

Prenez avis que la corporation « MAISON D'HÉBERGEMENT DE CHARLESBOURG » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 2 avril 1993

86079

La présidente,
GINETTE DION

LES INVESTISSEMENTS A.R.M. CORBEIL INC.

Prenez avis que la compagnie « LES INVESTISSEMENTS A.R.M. CORBEIL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 31 mars 1993

86000

Le vice-président,
ANDRÉ CORBEIL

MEUBLES JEAN LELIÈVE INC

Prenez avis que la compagnie « MEUBLES JEAN LELIÈVE INC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 8 février 1993

86009

Le président,
JEAN LELIÈVE

LES INVESTISSEMENTS PAD LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie « LES INVESTISSEMENTS PAD LIMITÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 avril 1993

86094

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

**PLOMBERIE & CHAUFFAGE
RENÉ FONTAINE INC.**

Prenez avis que la compagnie « PLOMBERIE & CHAUFFAGE RENÉ FONTAINE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 1^{er} avril 1993

86090

Le président,
RENÉ FONTAINE

LES PLACEMENTS GANELL INC.

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS GANELL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 6 avril 1993

86092

Pour la compagnie,
MIVILLE GAGNON

RESTAURANT LA JUNGLE INC.

Prenez avis que la compagnie « RESTAURANT LA JUNGLE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Nicolas, le 27 février 1993

86081

Le président,
JEAN-MARIE VALLÉE

LES PLACEMENTS ROCK MORIN INC

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS ROCK MORIN INC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sacré-Coeur, le 31 mars 1993

86006

La présidente,
DENISE SIMARD

ROSAIRE MORIN INC.

Prenez avis que la compagnie « ROSAIRE MORIN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Georges, le 6 avril 1993

86031

Le procureur du requérant,
BENOIT MAHEUX, notaire

S.B.S. TRANSPORT INC.

Prenez avis que la compagnie «S.B.S. TRANSPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Danville, le 31 mars 1993

86008

La présidente,
SYLVIE B. SIMONEAU

Verdun, le 6 avril 1993

86075

Le secrétaire-trésorier,
DANIEL LAFLEUR

SIMO TRANSPORT INC

Prenez avis que la compagnie «SIMO TRANSPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Danville, le 31 mars 1993

86020

Le président,
GAETAN SIMONEAU

UNIGLOBE VOYAGES AVAT INC.

Prenez avis que la compagnie «UNIGLOBE VOYAGES AVAT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 mars 1993

86082

Le procureur de la compagnie,
RICHARD PHANEUF

SOQUETRA INC.

Prenez avis que la compagnie «SOQUETRA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Danville, le 31 mars 1993

Compagnies étrangères — Loi sur les**Permis de faire affaires (Permis initial)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
3082-1508 ** CORPORATION DES COMPTES RECEVABLES EMERY	1993 03 30	Franziska Ruf, 1, Place Ville Marie, bureau 1600, Montréal	1, Place Ville Marie, bureau 1600, Montréal

4835

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Ministères — Avis concernant les**Industrie, commerce et technologie****VILLAGE DE SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS**

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, qu'il

autorise que le public soit admis en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que les jours visés par l'article 3, dans les établissements commerciaux situés sur le territoire du Village de Saint-Sauveur-des-Monts et ce, pour la période du 15 avril 1993 au 14 avril 1994 inclusivement.

Québec, le 26 février 1993

4837

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie,
GÉRALD TREMBLAY

Office de la langue française

Termes parus dans les avis de normalisation

Avis de normalisation

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ou par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance ordinaire du 12 mars 1993, a normalisé les expressions et les mots français qui suivent, lesquels avaient déjà fait l'objet d'un préavis publié à la *Gazette officielle du Québec* le 25 août 1990, à savoir:

Commission de terminologie de la sécurité du revenu

promoteur de régime, n. m., **promotrice de régime**, n. f. Personne physique ou morale qui crée un régime de retraite ou procure les fonds nécessaires pour respecter les engagements du régime. Anglais: *plan sponsor*.

Notes. — 1. Les formes abrégées **promoteur** et **promotrice** peuvent également être utilisées en contexte.

2. La forme féminine ne s'utilise généralement que pour désigner une personne physique.

gestionnaire de caisse de retraite, n. Personne physique ou morale à qui est confiée la gestion de la caisse de retraite. Anglais: *pension fund manager*.

Note. — La forme abrégée **gestionnaire de caisse** est également utilisée en contexte.

Cet avis remplace l'avis de normalisation sur les termes « tiers gestionnaire financier » et « tierce gestionnaire financière » paru le 10 mai 1980.

droits en rente, n. m. pl. Ensemble des avantages découlant de la participation à un régime de retraite exprimés en rente. Anglais: *accrued pension benefits*

droits en capital, n. m. pl. Ensemble des avantages découlant de la participation à un régime de retraite, exprimés en capital. Anglais: *accrued capital benefits*.

administrateur de régime, n. m.,
administratrice de régime, n. f.
dépositaire de caisse de retraite, n.
compte de retraite immobilisé, n. m.
fonds de revenu viager, n. m.
administrateur provisoire, n. m.,
administratrice provisoire, n. f.
politique de placement, n. f.

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance ordinaire du 12 mars 1993, a normalisé les expressions et les mots français qui suivent, lesquels avaient déjà fait l'objet d'un préavis publié à la *Gazette officielle du Québec* le 24 novembre 1990, à savoir:

Normalisation technique

agrément, n. m.

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance ordinaire du 12 mars 1993, a normalisé les expressions et les mots français qui suivent, lesquels avaient déjà fait l'objet d'un préavis publié à la *Gazette officielle du Québec* le 20 juillet 1991, à savoir:

Commission de terminologie juridique

défaillant, e, adj. Qui a fait défaut. Anglais: *defaulting*.
 Domaine: droit.

Note. — Exemples: plaideur défaillant, partie défaillante, défendeur défaillant, témoin défaillant. **Défaillant** peut être employé substantivement (le défaillant, la défaillante).

dénégation de culpabilité, n. f. Réponse de l'accusé à un chef d'accusation, consistant à nier sa culpabilité à l'infraction qui lui est imputée. Anglais: *plea of not guilty*.
 Domaine: droit.

Notes. — 1. Le terme **contestation de l'accusation** peut également être utilisé en ce sens.

2. Éviter l'expression *plaidoyer de non-culpabilité*, le plaidoyer étant l'exposé oral des prétentions d'un plaideur.

circonscription foncière, n. f.
taux de compétence, n. m.
reconnaissance de culpabilité, n. f.
plaider coupable, loc. v.
plaider non coupable, loc. v.
défaut, n. m.
défaut de comparution, n. m.
défaut de contestation, n. m.
jugement par défaut, n. m.
avocat plaidant, n. m.,
avocate plaidante, n. f.
avocat consultant, n. m.
avocate consultante, n. f.
conseiller juridique, n. m.,
conseillère juridique, n. f.
négociation de peine, n. f.
peine, n. f.

Commission de terminologie de la santé

agitateur, n. m.
agitateur magnétique, n. m.
agitateur mélangeur, n. m.
agitateur secoueur, n. m.
amplificateur de luminance, n. m.
blindage, n. m.,

blindage, n. m.
 écran de blindage de protection radiologique, n. m.
 capnographe, n. m.
 capnographie, n. f.
 capnomètre, n. m.
 capnométrie, n. f.
 centrifugeuse, n. f.
 déminéralisateur, n. m.
 épreuve à l'ocytocine, n. f.
 glycomètre, n. m.
 moniteur, n. m.
 monitoring, n. m.
 sphymo-oxymètre, n. m.
 appareil, n. m.
 système, n. m.
 appareil urinaire, n. m.
 mammographe, n. m.
 appareil de radiographie, n. m.
 appareil de radioscopie, n. m.
 radiographie numérisée, n. f.
 ostéodensitomètre, n. m.

Commission de terminologie de la sécurité du revenu

services validables, n. m. pl.
 services validés, n. m. pl.

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 12 mars 1993, a préconisé l'emploi des expressions et mots français qui suivent :

Liste 1. Termes recommandés et en instance de normalisation

Les termes figurant sur cette liste sont soumis à l'enquête publique et pourront faire l'objet d'un avis de normalisation après un délai de douze mois suivant la parution du présent avis. Tout commentaire devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, Québec (Québec), G1R 5G7.

Commission de terminologie juridique

arrêt, n. m. Décision à caractère juridictionnel rendue par une cour d'appel ou la Cour suprême d'un État. Anglais: *judgment*. Domaine: droit.

Note. — Par opposition à **arrêt**, le terme **jugement** désigne les décisions des tribunaux du premier degré de juridiction.

arrêté, n. m. Acte administratif unilatéral, pris par certaines autorités administratives individuelles. Anglais: *order*. Domaine: droit administratif.

Notes. — 1. Au Québec, seuls les ministres sont habilités à prendre des arrêtés. On parle alors d'arrêté ministériel.

2. Le terme *arrêté en conseil*, calque de *order in council*, a été remplacé dans les lois par le terme **décret**, qui désigne une décision des plus hautes autorités exécutives de l'État (conseil des ministres, président) et non celle d'un simple ministre.

conciliation, n. f. Mode amiable de règlement des litiges dans lequel les parties cherchent à s'entendre directement, au besoin avec l'aide d'un tiers, pour mettre fin à leur différend. Anglais: *conciliation*. Domaine: droit.

Note. — La différence entre la **conciliation** et la **médiation** est qu'un tiers n'intervient pas nécessairement dans la conciliation, que le conciliateur, lorsqu'il existe, joue en principe un rôle moins actif que le médiateur.

édicter, v. tr. Établir une norme juridique. Anglais: *to enact; to make (a regulation)*. Domaine: droit public.

Notes. — 1. On dira, par exemple, édicter une loi, un règlement, une directive qui sont les principaux types de normes juridiques. On pourra également dire édicter une norme, un texte, des mesures, des dispositions, des prescriptions, etc.

2. **Édicter** signifie aussi prévoir, disposer, prescrire. Exemple: Le Code criminel **édicte** des peines sévères pour la conduite en état d'ébriété. La Charte et de la langue française **édicte** que tout travailleur a le droit de communiquer en français avec son employeur. Éviter de dire: « La loi stipule que... », le verbe stipuler ne s'employant que pour les contrats.

en son cabinet, loc. adj. Se dit du juge qui, pour certaines affaires, statue dans son bureau plutôt qu'en audience. Anglais: *in chambers*. Domaine: droit judiciaire.

Notes. — 1. Exemple: C'est le juge en son cabinet qui statue sur ce genre d'affaires.

2. **En son cabinet** peut également être employé comme locution adverbiale. Exemple: Le juge peut siéger en son cabinet ou en audience.

3. Éviter l'expression *juge en chambre*.

jugement, n. m. Décision à caractère juridictionnel émanant d'un juge ou d'un arbitre. Anglais: *judgment*. Domaine: droit.

Notes. — 1. Le jugement d'un arbitre est appelé **sentence arbitrale**.

2. Au Québec, les actes juridictionnels émanant des tribunaux non judiciaires sont souvent appelés **décisions** plutôt que **jugements**.

3. Le terme **jugement**, pris dans un sens restreint, désigne les décisions rendues par les tribunaux du premier degré de juridiction et s'oppose au terme **arrêt**.

médiation, n. f. Mode amiable de règlement des litiges dans lequel un tiers est chargé de proposer aux parties une solution à leur différend. Anglais: *mediation*. Domaine: droit.

Note. — Dans la médiation, le rôle du tiers chargé de rapprocher les parties est en principe plus actif que dans la simple conciliation, qui à la limite peut se faire sans l'intervention d'un tiers.

être du ressort de, loc. v. Appartenir au domaine de compétence d'une autorité. Anglais: *to be within the jurisdiction of*. Domaine: droit.

Note. — Exemple: Les litiges d'une valeur inférieure à 15 000 \$ sont du ressort exclusif de la Cour du Québec.

en premier ressort, loc. adj. Se dit d'une décision rendue par la juridiction du premier degré et susceptible d'appel. Anglais: *with possibility of appeal*. Domaine: droit — procédure.

Notes. — 1. Exemples: jugement en premier ressort, compétence en premier ressort.

2. **En premier ressort** s'emploie aussi comme locution adverbiale. Exemples: connaître d'une affaire en premier ressort, statuer en premier ressort.

3. Ne pas confondre les emplois de **en premier ressort** avec ceux de **en première instance**. Un jugement rendu en première instance est seulement un jugement rendu devant le premier degré de juridiction, par opposition à un jugement rendu en appel. Un jugement rendu en premier ressort est non seulement rendu devant le premier degré de juridiction (c'est-à-dire en première instance), mais il est en outre susceptible d'appel; il s'oppose au jugement en dernier ressort, non susceptible d'appel, ainsi qu'au jugement en premier et dernier ressort, qui est plus précisément un jugement de première instance mais non susceptible d'appel. On dira: « il a gagné en première instance » (et non en premier ressort) et « La Cour du Québec statue en premier ressort (et non en première instance) sur les affaires dont la valeur est comprise entre 10 000 et 15 000 dollars et en premier et dernier ressort sur les affaires de moins de 10 000 \$ ».

en dernier ressort, loc. adj. Se dit d'une décision qui n'est pas susceptible d'appel. Anglais: *without appeal*. Domaine: droit — procédure.

Notes. — 1. Exemples: jugement en dernier ressort (synonyme de jugement sans appel), taux de compétence en dernier ressort (synonyme de taux du dernier ressort).

2. **En dernier ressort** s'emploie aussi comme locution adverbiale. Exemples: connaître en dernier ressort, statuer en dernier ressort.

en premier et dernier ressort, loc. adj. Se dit d'une décision rendue par la juridiction du premier degré et non susceptible d'appel. Anglais: *without appeal*. Domaine: droit — procédure.

Notes. — 1. Exemple: jugement en premier et dernier ressort.

2. **En premier et dernier ressort** s'emploie aussi comme locution adverbiale. Exemple: La Cour du Québec statue en premier et dernier ressort jusqu'à 9 999,99 \$ et en premier ressort de 10 000 \$ à 14 999,99 \$ (ou encore: à charge d'appel jusqu'à 14 999,99 \$).

taux du dernier ressort, n. m. Montant maximal des demandes sur lesquelles une juridiction est compétente pour statuer en dernier ressort. Domaine: droit — procédure.

Note. — Pour la Cour du Québec, le taux du dernier ressort, c'est-à-dire le montant en deçà duquel le jugement n'est pas susceptible d'appel est, en 1992, 10 000 \$.

adoption, n. f. Approbation par une assemblée d'un texte qui lui est soumis. Anglais: *passage (of a bill); carrying (of a resolution)*. Domaine: droit — procédure des assemblées délibérantes.

Notes. — 1. Éviter d'employer les termes *adoption* et *adopter* pour désigner l'approbation qui ne résulte pas du vote d'une assemblée. Il est correct de dire que le Parlement adopte les lois ou qu'un conseil municipal adopte des règlements, puisqu'il y a vote des lois et des règlements municipaux. Mais on devrait plutôt dire que le gouvernement ou un organisme de l'Administration prend (ou édicte) des règlements.

2. On peut aussi parler du vote d'un texte (exemple: La loi a été votée par l'Assemblée nationale).

3. Les deux expressions **adoption d'un projet de loi** (de résolution, etc.) et **adoption d'une loi** (d'une résolution, etc.) sont correctes et seront choisies suivant qu'on envisage le point de départ ou le résultat de l'opération.

publication, n. f. Action de porter un acte législatif ou administratif à la connaissance du public, notamment par son insertion dans une périodique officielle ou par affichage. Anglais: *publication; promulgation*. Domaine: droit — droit public.

Notes. — 1. Il est d'usage de dire qu'une loi ou un règlement est publié à (et non dans) la *Gazette officielle du Québec*.

2. Éviter de confondre, sous l'influence de l'anglais, **publication** et **promulgation**.

autorité réglementaire, n. f. Autorité administrative habilitée à prendre des règlements. Anglais: *rule-making authority*. Domaine: droit administratif.

Note. — Éviter l'expression *autorité réglementante*, influencée par l'anglais *rule-making authority*.

amendement, n.m. Modification proposée à un projet de texte soumis à une assemblée délibérante, spécialement un projet de loi. Anglais: *amendment*. Domaine: droit — procédure des assemblées délibérantes.

Note. — Lorsqu'il ne s'agit pas d'un texte à l'état de projet, on parle simplement de **modification**, et non d'**amendement**, calqué de l'anglais *amendment*. Exemple: Le Parlement a récemment adopté certaines modifications à la Loi sur...

juridictionnel, adj. Qui se rapporte au pouvoir de juger dont sont investis les tribunaux et certaines institutions qui leur sont assimilées. Anglais: *judicial; quasi-judicial*. Domaine: droit.

Notes. — 1. On parle notamment de fonction juridictionnelle et d'acte juridictionnel, du contrôle juridictionnel de l'Administration.

2. Le terme **juridictionnel** est plus large que le terme **judiciaire**, ce dernier ne s'appliquant pas aux tribunaux administratifs ou d'arbitrage. Il englobe le domaine des décisions judiciaires et de celles qu'on qualifie souvent incorrectement de *quasi judiciaire*, d'après l'anglais *quasi-judicial*.

Commission de terminologie de la sécurité du revenu

affectation de l'actif, n. f. Répartition des éléments d'actif d'un régime de retraite effectuée conformément à la politique de placement. Anglais: *asset allocation*. Domaine: sécurité du revenu — régime de retraite — politique de placement.

cotisation salariale, n. f. Cotisation versée à un régime de retraite par un participant. Anglais: *employee contribution*. Domaine: sécurité du revenu — régime de retraite.

Cet avis remplace l'avis de normalisation paru le 9 février 1980.

Ethnologie

autochtone, n. Personne vivant sur le territoire habité par ses ancêtres depuis un temps immémorial. Anglais: *native; aboriginal*.

Notes. — 1. Le terme générique **autochtone** convient à toute population indigène et non à une catégorie ethnique particulière.

2. Au Canada, la Loi constitutionnelle de 1982 distingue les **autochtones** que sont les **Inuits**, les **Indiens** et les **Métis** des autres habitants qui sont d'origine européenne ou immigrants.

3. Au Canada et au Québec, le terme **autochtone** peut parfois être considéré comme un nom propre et prendre la majuscule quand il désigne l'entité socio-politique que forme l'ensemble des autochtones.

Amérindien, n. m., **Amérindienne**, n. f. (syn.: **Indien**, n. m., **Indienne**, n. f.). Autochtone d'Amérique d'origine asiatique, dont l'habitat et la civilisation se sont étendus historiquement à l'ensemble du continent, à l'exception de sa partie la plus septentrionale. Anglais: *Amerindian; Amerind*.

Note. — Au Canada, la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît légalement les Indiens comme peuple autochtone.

Inuit, n. m., **Inuite**, n. f. Autochtone d'origine asiatique et de langue esquimaude-aléoute dont l'habitat et la civilisation sont historiquement liés au milieu arctique. Anglais: *Inuit*.

Note. — Les Inuits habitent la Sibérie, le Groenland, l'Alaska (États-Unis) et le Canada. La Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît légalement les Inuits comme peuple autochtone.

Cet avis remplace l'avis de recommandation paru le 19 janvier 1980.

Métis, n. m., **Métisse**, n. f. Autochtone du Canada d'ascendance mixte indienne et européenne, peuplant historiquement certaines régions déterminées des Prairies canadiennes. Anglais: *Metis*.

Note. — Au Canada, la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît légalement les Métis comme peuple autochtone.

Liste 2. Termes recommandés

Tout commentaire sur cette liste devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, Québec (Québec), G1R 5G7.

Hébergement — tourisme

gîte touristique, n. m. Établissement d'hébergement touristique de deux à cinq chambres où le propriétaire occupant offre, pour un prix forfaitaire, le coucher et le petit déjeuner. Anglais: *bed and breakfast*.

Note. — D'autres dénominations sont également en usage comme: *chambre d'hôte, maison d'hôte, couette et café*.

Commission de terminologie juridique

promulgation, n. f. Acte par lequel le chef de l'État, le plus souvent dans un régime présidentiel, authentifie le texte de la loi, constate la régularité de son adoption et la déclare valable. Domaine: droit constitutionnel.

*Le secrétaire de l'Office
de la langue française,
GILLES L. RACINE*

4836

**Projet de loi d'intérêt privé
— Avis de présentation d'un****Canton d'Orford**

Avis est donné que le canton d'Orford s'adressera au Parlement du Québec en vue d'obtenir l'adoption d'une loi d'intérêt privé dont l'objet concerne:

«La validation des sommes perçues lors des exercices financiers 1989, 1990, 1991, 1992 et 1993 ayant servi à rembourser les emprunts contractés par le canton d'Orford sous l'autorité de ses règlements #327 et 343.

L'obtention d'un pouvoir spécial permettant au canton d'Orford de rembourser ces emprunts au moyen d'un mode de tarification comportant une indexation annuelle selon l'indice du coût de la vie.»

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Canton d'Orford, le 21 avril 1993

*Le directeur général et
secrétaire-trésorier,
JEAN-MARIE BEAUPRÉ*

80101

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1328-6331

CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DE LANAUDIÈRE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives (1991, c. 42), il a délivré des lettres patentes, en date du 29 mars 1993, constituant un établissement public sous le nom «CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DE LANAUDIÈRE».

Cet établissement public a pour objet d'exploiter un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Le siège social de l'établissement est à Joliette, district judiciaire de Joliette.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2973-1874

4840

CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DE LAVAL

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives (1991, c. 42), il a délivré des lettres patentes, en date du 29 mars 1993, constituant un établissement public sous le nom «CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DE LAVAL».

Cet établissement public a pour objet d'exploiter un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Le siège social de l'établissement est à Laval, district judiciaire de Laval.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2973-1866

4840

CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives (1991, c. 42), il a délivré des lettres patentes supplémentaires, en date du 29 mars 1993, à la corporation «CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE» changeant son nom en celui de «CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE», et ayant comme objet d'exploiter le centre suivant: «un centre hospitalier appartenant à la classe centre hospitalier de soins généraux et spécialisés».

86063

CENTRE HOSPITALIER SAINT-JOSEPH DE LA TUQUE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives (1991, c. 42), il a délivré des lettres patentes supplémentaires, en date du 30 mars 1993, à la corporation «HÔPITAL ST-JOSEPH DE LA TUQUE» changeant son nom en celui de «CENTRE HOSPITALIER SAINT-JOSEPH DE LA TUQUE», et ayant comme objet d'exploiter les centres suivants: «un centre hospitalier appartenant à la classe centre hospitalier de soins généraux et spécialisés», «un centre d'hébergement et de soins de longue durée».

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1269-1705

86064

CENTRE ROUVILLE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives (1991, c. 42), il a délivré des lettres patentes supplémentaires, en date du 29 mars 1993, à la corporation «CENTRE D'ACCUEIL DE ROUVILLE» changeant son nom en celui de «CENTRE ROUVILLE», et ayant comme objet d'exploiter les centres suivants: «un centre d'hébergement et de soins de longue durée», «un centre de réadaptation appartenant à la classe centre de réadaptation pour les personnes ayant une déficience physique».

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1855-9997

86065

LES CENTRES JEUNESSE CHAUDIÈRE-APPALACHES

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives (1991, c. 42), il a délivré des lettres patentes, en date du 29 mars 1993, constituant un établissement public sous le nom «LES CENTRES JEUNESSE CHAUDIÈRE-APPALACHES».

Cet établissement public a pour objet d'exploiter un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Le siège social de l'établissement est à Lévis, district judiciaire de Québec.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2973-1882

4840

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Laflèche

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), j'ai déclaré dissout l'Office municipal d'habitation de Laflèche qui avait été constitué par lettres patentes émises le 20 octobre 1971.

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

86038

Ventes par shérif

Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-00010-935
760-05-000703-924

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 500, place d'Armes, 9^e étage, Montréal, H2Y 2W3, partie demanderesse, contre JOHN MAUNULA et MARGIT KUKKONEN, tous deux domiciliés et résidant au 20, des Hêtres, Île-Perrot, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, J7V 7J6, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de l'Île-Perrot, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-douze de la subdivision du lot numéro deux cent vingt-sept (227-72) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot.

Avec bâtisses dessus érigées et portant le numéro d'immeuble 20, des Hêtres.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix a été fixée à 27 956,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, J7V 7J6, le VINGT-SIXIÈME jour de MAI 1993 à DIX heures.

Le shérif,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 1^{er} avril 1993

86042

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
CS 500-05-002283-925
S. 460-18-000498-939

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1155 du boulevard René-Lévesque Ouest à Montréal, partie demanderesse, contre MAURICE FAVIÈRE, du 4640 de la rue Bourret à Montréal, et ARTHUR ANDERSEN INC., en sa qualité de syndic à la faillite de Maurice Favière, ayant un bureau au 600 du boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 2700 à Montréal (Jean-Guy Daoust, responsable de l'actif), partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« A) Un emplacement situé en la municipalité de Roxton Falls, dans le rang Sainte-Geneviève, connu comme étant une partie du lot quatre cent soixante-dix (ptie 470) du cadastre officiel du canton de Roxton, division d'enregistrement de Shefford, mesurant soixante pieds de largeur en front vers le nord, sur le rang Sainte-Geneviève, et soixante-dix pieds vers le sud, trois cent vingt pieds vers l'est et trois cents pieds dans sa ligne ouest, le tout, plus ou moins et mesures anglaises; borné en front par le rang Sainte-Geneviève, en profondeur par la rivière de Roxton, du côté est par une autre partie dudit lot 470, appartenant à Marcel Charbonneau, à l'ouest par le lot 468, tous dudit cadastre; à distraire cependant de cet emplacement ce que vendu au ministère des Transports pour l'élargissement de la voie publique suivant acte dûment enregistré;

B) Un terrain situé sur le Huitième Rang du canton de Roxton, comté de Shefford, connu comme étant une partie du lot no quatre cent soixante-huit (ptie 468) du cadastre officiel du canton de Roxton, division d'enregistrement de Shefford, mesurant cent soixante-quinze pieds (175 pi) de largeur en front vers le nord et deux cent cinquante pieds (250 pi) de largeur à la profondeur vers le sud, par toute la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin public de front au nord jusqu'à la rivière Noire au sud, soit une profondeur d'environ trois cents pieds (300 pi), le tout en mesures anglaises et plus ou moins; et borné comme suit: en front, vers le nord, par le chemin public; en profondeur, vers le sud, par ladite rivière Noire; d'un côté, vers l'ouest, par la continuation du même lot appartenant à Bernard Dutilly; et de l'autre côté, vers l'est, par le lot 470 ci-dessus décrit, tous du même cadastre; avec les bâtisses dessus érigées.

Avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, spécialement celles selon les titres enregistrés dudit immeuble, dont un droit d'accès à la rivière Noire, à pied seule-

ment, sur la partie du lot 468 appartenant à Bernard Dutilly et/ou ses représentants, selon que constitué aux termes d'un acte de vente par Bernard Dutilly à Jeanne Trépanier-Morin, devant Hermas Cardin, notaire, le 7 juin 1974, et enregistré au bureau d'enregistrement de Shefford sous le n° 216458.

Sujet, ledit immeuble, à un bail en faveur de Shell Québec Ltée, enregistré au bureau de la division de Shefford sous le n° 177398. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 3 976,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par les non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, au 77 de la rue Principale, local 1.24 à Granby, le MARDI VINGT-CINQUIÈME jour de MAI 1993 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ME SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 5 avril 1993

86028

Drummond

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000173-914
405-18-000002-934

CAISSE POPULAIRE ST-EUGÈNE DE GRANTHAM, ayant un bureau au 940, route de l'Église, Saint-Eugène-de-Grantham, partie demanderesse, contre FREDERICO CORNELLI, domicilié et résidant au 165, des Forestiers, Saint-Nicéphore, et FLAVIO CORNELLI, domicilié et résidant au 4565, Richard, appartement 4, Grantham, QC, et SERGIO CORNELLI, domicilié et résidant au 1405, de l'Église, Saint-Eugène, QC, partie défenderesse.

Désignation

« Un immeuble ayant front sur le Treizième Rang en la paroisse de Saint-Eugène-de-Grantham et mieux connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro mille quatre cent soixante-neuf (ptie 1469) du cadastre officiel du canton de Grantham. La ligne nord-ouest de ladite partie de lot est sise à cent quatre-vingt-treize pieds et quatre dixièmes de pied (193,4) de la ligne de division des lots 1469 et 1470 du cadastre de Grantham, division d'enregistrement de Drummond.

Ladite partie de lot présentement aliénée mesurant cent trente pieds de largeur par cent cinquante pieds de profondeur (130 x 150), mesures anglaises. Et ladite partie de lot est bornée comme suit, savoir: au nord-est par le chemin public du Treizième (13^e) rang, au nord-ouest par une partie du même lot, savoir le lot 1469, appartenant à R. Duguay ou représentants, au sud-est et au sud-ouest par une partie du lot 1469 appartenant à Lucien Fafard ou représentants.

Avec bâtisses dessus érigées et portant notamment le numéro domiciliaire 1405 de la route de l'Église. Avec circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 17 853,15 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances au moment de l'adjudication. Le tout sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI PREMIER jour de JUIN 1993 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
MARIE-CLAIRE POIRIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 5 avril 1993

86041

Gaspé

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
Nos 500-02-009762-910
110-18-000010-917

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, partie demanderesse, contre JACQUES DESHAIES, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, mis en cause.

« 1. Un terrain sis et situé à Cloridorme, comté de Gaspé, connu et désigné comme étant le lot cinquante et un, « A » huit (51-A-8), rang Un, cadastre officiel révisé pour le canton de Cloridorme, mesurant quarante pieds (40 pi) en largeur par une profondeur de cinquante pieds et cinq dixièmes (50,5 pi) équivalent à 12,19 et 16,76 mètres et borné comme suit: vers le nord, l'est et le sud par le lot 51-A-11 et vers l'ouest par le lot 51-A-4. Superficie de 2 020 pieds carrés.

La mise à prix est fixée à 48,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire

devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Gaspé, au moment de l'adjudication.

2. Un autre terrain sis et situé aux mêmes endroits, rang et canton, connu et désigné comme étant une partie du lot cinquante et un, « A », onze (51-A-11 ptie), mesurant, mesures anglaises, plus ou moins, cent trois (103) pieds vers le nord-est le long du golfe Saint-Laurent, cent quatre-vingts pieds (180 pi) vers le sud-est et cent vingt-cinq pieds (125 pi) vers le nord-est le long d'une autre partie dudit lot, propriété de Pierre-Paul Côté, cent dix pieds (110 pi) vers le sud-est, le long du lot 51-A-10, cent cinquante pieds et soixante pieds (150 pi et 60 pi) vers le sud-ouest le long de la route du Brûlé, cent dix pieds (110 pi) vers le nord-ouest le long du lot 51-A-4, vingt-quatre pieds (24 pi) et cent soixante-cinq pieds (165 pi) vers le nord-est et le nord-ouest le long du lot 51-A-8.

Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 5 795,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Gaspé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, le PREMIER jour de JUIN 1993 à DIX heures.

Le shérif,
JEAN BOURGET

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 2 avril 1993

86039

Kamouraska

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000226-910
250-18-000003-932

ME GILLES MOREAU, avocat, 12, rue de la Cour, Rivière-du-Loup, QC, G5R 3Z1, partie demanderesse, contre BERTHIER CARON, 305, Laberge, Repentigny, QC, J6A 4C2, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, 310, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, QC, G5R 3V3, district de Kamouraska, mis en cause.

Un terrain situé à Saint-Honoré, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cinquante-sept, rang C (ptie 57, rg C) au cadastre officiel du canton d'Armand, division d'enregistrement de Témiscouata; mesurant six cent trente-cinq pieds (635 pi) en front dans sa ligne nord, quatre cent soixante-cinq pieds (465 pi) dans sa ligne sud par toute la profondeur entre la route 185 et le terrain appartenant à monsieur Roger A. Pelletier. Borné au nord à la route 185, à l'est au terrain de monsieur Gilles Bourgoïn, au sud au

terrain de monsieur Roger A. Pelletier et à l'ouest au résidu du terrain du vendeur; sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

Avec et y compris un pic de sable.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile est fixé à la somme de 667,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 310, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, QC, G5R 3V3, district de Kamouraska, le JEUDI VINGT-SEPTIÈME jour de MAI 1993 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-CHARLES FRASER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 5 avril 1993

86025

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 550-05-001308-926
505-18-000028-936

BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant une succursale au 920, boulevard Saint-Joseph, ville et district de Hull, partie demanderesse, contre DENIS TOUTANT, domicilié et résidant au 6563, Michigan, Saint-Hubert, district de Longueuil, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Michigan en la ville de Saint-Hubert, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-trois (43-323), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly.

Avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 6563 de ladite rue Michigan en la ville de Saint-Hubert, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part du vendeur et notamment sujet à une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec aux termes d'un acte enregistré au susdit bureau sous le numéro 652-464; et sujet également à une servitude de passage aux termes d'un acte enregistré au susdit bureau sous le numéro 693-714. »

La mise à prix est fixée à 31 987,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, LONGUEUIL, QC, le HUITIÈME jour de JUIN 1993 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 8 avril 1993

86059

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 500-05-017420-926
505-18-000026-930

CAISSE POPULAIRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION, ayant son siège social au 1685, Rachel Est, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre BERNITA UBARTAS et GILLES TÉTRAULT, tous deux résidant et domiciliés au 1696, boulevard Rome à Brossard, district de Longueuil, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laprairie, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Brossard, province de Québec, ayant front sur le boulevard Rome, composé comme suit :

a) du lot numéro quarante de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix (70-40), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie de la Magdeleine, division d'enregistrement de Laprairie;

b) du lot numéro soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et onze (71-74), aux plan et livre de renvoi officiels susdits; et

c) du lot numéro quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670-47), aux plan et livre de renvoi officiels susdits.

Avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro 1696, boulevard Rome, ville de Brossard, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada enregistrée à Laprairie sous le numéro 89079.

Tel que plus amplement décrit et montré sur un certificat de localisation et un plan préparés par T.T. Katz, arpenteur-géomètre, en date du 5 février 1987 sous le no 14378 de ses minutes et sous le no 14378-2429-61 de ses dossiers. »

La mise à prix est fixée à 47 937,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de La Prairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, province de Québec, le SEPTIÈME jour de JUIN 1993 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 7 avril 1993

86027

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-008978-916
500-18-000089-939

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1981, avenue McGill College, 16^e étage, Montréal, partie demanderesse, contre LE GROUPE IMMOBILIER LEBIRE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 6150, de L'Authion, Anjou, anciennement connue sous le nom de 2552-8662 QUÉBEC INC., partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Desjardins en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé :

a) du lot numéro trente-neuf A de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatorze (14-39A), aux plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelega, division d'enregistrement de Montréal;

b) du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatorze (14-39-1), aux susdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec bâtisse dessus construite et notamment celle portant le numéro 574, rue Desjardins à Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve d'aucune sorte et notamment celle portant les numéros 4206129, 4206128 et 1260568. »

La mise à prix est fixée à 74 425,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire

devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Le shérif adjoint,
DIANE ST-LAURENT

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-SIXIÈME jour de MAI 1993 à TREIZE heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 avril 1993

86061

Le shérif adjoint,
DIANE ST-LAURENT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 avril 1993

86060

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-018368-926
500-18-000098-930

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-CHARLES-BORROMÉE, corporation régie en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 310, boulevard Sainte-Foy, ville et district de Longueuil, partie demanderesse, contre ANDRÉ MATTE, domicilié et résidant au 4950, rue Taillon, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la ville de Montréal, étant composé comme suit :

Des lots numéros huit cent dix-sept et huit cent dix-huit subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre (404-817 et 818) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal.

Avec maison dessus érigée, portant le numéro 4950, rue Taillon à Montréal.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes s'y rattachant. »

L'immeuble est une résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 78 700,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 39 350,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI 1993 à QUATORZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-005222-912
500-18-000082-934

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE/THE CANADA LIFE ASSURANCE COMPANY, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité de Toronto, province d'Ontario et un bureau au 2020, rue University, bureau 1102, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre 124997 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal aux 4880-4900, boulevard Hickmore, ville de Saint-Laurent, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un certain emplacement de figure irrégulière ayant front sur le boulevard Hickmore, à Saint-Laurent, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557-27), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal.

Avec les bâtisses y érigées, portant les numéros d'immeuble 4880 et 4900, boulevard Hickmore.

Sujet à une servitude établie aux termes d'un acte de servitude enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1813996.

Tel que le tout se trouve présentement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 446 875,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI 1993 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
DIANE ST-LAURENT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 avril 1993

86062

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.Q. 200-02-011141-928
C.S.Q. 200-05-000593-934
S. 200-18-000036-937

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-CHARLES, 510, rue Delage, Lac-Saint-Charles, district de Québec, partie demanderesse, contre YVON LÉGROS, domicilié et résidant au 106, rue Trudel, Lac-Saint-Charles, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent vingt-cinq du lot originaire numéro mille trois cent trente-deux (1332-125) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Avec la bâtisse dessus construite et portant le numéro d'immeuble 546, rue Cecile, Lac-Saint-Charles, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à sept mille cinq cents dollars (7 500,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC-32, Québec, le VINGT-HUITIÈME jour de MAI 1993 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 24 avril 1993 86044

Richelieu

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
Nos 765-05-000039-930
765-18-000802-934

ARMAND GALIPEAU, 2225, boulevard de la Mairie, appartement 3 à Tracy, partie demanderesse, contre THOMAS LESSARD, 389, de la Rive, à Sainte-Anne-de-Sorel, partie défenderesse, et LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS ÉPARGNE INC., 57, George, Sorel, mise en cause.

« Un emplacement sis et situé en la cité de Sorel, côté sud de la rue Augusta, connu et désigné, au cadastre de la Ville de Sorel, comme étant une partie du lot numéro cinq cent trente-cinq (ptie 535); mesurant trente et un pieds et six centièmes de pied (31,06 pi) dans sa ligne nord-est, quarante et un pieds et cinquante-trois centièmes de pied (41,53 pi) dans sa ligne sud-est, trente et un pieds et quatre vingt-dix-huit centièmes de pied (31,98 pi) dans sa ligne sud-ouest et quarante et un pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (41,83 pi) dans sa ligne nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins. Borné en front par la rue Augusta, en profondeur par partie du lot 534, appartenant à monsieur Morgan ou représentants; d'un côté, vers l'ouest, par partie du lot numéro 534 de monsieur Morgan ou représentants; d'autre côté, vers l'est, par autre partie dudit lot numéro 535, appartenant à Restaurant Rheault ou représentants.

Avec bâtisse y érigée, portant les numéros d'immeuble 30, 30A et 30B, Augusta à Sorel, circonstances et dépendances. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas immédiatement après les enchères, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Richelieu, la somme de 40 852,50 \$, ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale fixée suivant l'article 670 du C.P.C.

Pour lesdits immeubles être vendus en bloc au bureau du shérif, 46, rue Charlotte, Sorel, QC, le MERCREDI DEUXIÈME jour de JUIN 1993 à QUATORZE heures.

Le shérif,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 1^{er} avril 1993 86026

Saint-François

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
District de Saint-François
Cause no: 450-05-000507-901
Cause shérif no: 450-18-000048-925

ASSURANCE-VIE DESJARDINS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 200, avenue des Commandeurs, Lévis, district judiciaire de Québec, partie demanderesse, contre NORMAND BOURQUE SYNDIC LTÉE ET AL., partie défenderesse.

Désignation

1. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot originaire numéro mille deux cent trente-huit (1238) au cadastre officiel pour le canton d'Orford; avec bâtisses dessus construites, à savoir un corridor menant aux lots contigus 1238, les fondations d'un immeuble à être construit, ainsi que partie d'un stationnement souterrain contiguë au lot mille deux cent trente-neuf (1239).

Sauf et à distraire une parcelle constituant une partie du lot mille deux cent trente-huit (1238), de figure rectangulaire, mesurant vers le nord trois mètres et quinze centièmes (3,15 m), vers l'est cinq mètres et soixante centièmes (5,60 m), vers le sud trois mètres et quinze centièmes (3,15 m) et vers l'ouest cinq mètres et soixante centièmes (5,60 m).

Bornée vers le nord par une partie du lot mille deux cent trente-huit (ptie 1238), vers l'est par une partie du lot mille deux cent trente-huit (ptie 1238) et vers l'ouest par la subdivision numéro un du lot originaire numéro mille deux cent trente-neuf (1239-1).

Contenant en superficie dix-sept mètres carrés et six dixièmes (17,6 m²).

Le coin sud-ouest dudit terrain est situé à dix-neuf mètres et quinze centièmes (19,15 m) au nord du coin sud-est de la subdivision numéro un du lot originaire numéro mille deux cent trente-neuf (1239-1).

Ce terrain est situé à l'est des espaces de stationnement situés sur la subdivision numéro un du lot originaire mille deux cent trente-neuf (1239-1) et identifiés sur un plan de copropriété par les subdivisions « A » dix-neuf et « A » vingt du lot originaire numéro mille deux cent trente-neuf (1239-A19 et 1239-A20), au cadastre officiel pour le canton d'Orford.

Ce terrain représente l'emplacement d'un espace de stationnement situé dans le stationnement souterrain existant.

2. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot originaire numéro mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (1297) au cadastre officiel pour le canton d'Orford.

Sans bâtisse.

3. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot originaire numéro mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (1298) au cadastre officiel pour le canton d'Orford.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, à savoir l'immeuble désigné sous le nom de Centre communautaire.

Lesdits lots originaires mille deux cent quatre-vingt-dix-sept et mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (1297 et 1298) au cadastre officiel pour le canton d'Orford provenant du remplacement du lot originaire mille deux cent quarante et un (1241) au cadastre officiel pour le canton d'Orford par le dépôt d'un plan de remplacement préparé par Doric Fournier, arpenteur-géomètre, et mis en vigueur au bureau d'enregistrement de Sherbrooke le 6 février 1989.

4. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot originaire mille deux cent quarante-deux (1242) au cadastre officiel pour le canton d'Orford.

Sans bâtisse.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié au nom du

ministre des Finances, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 241 719,53 \$, conformément au jugement de l'honorable juge Raynald Fréchette en date du 29 mars 1993.

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke, situé au 375, rue King Ouest, Sherbrooke, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de MAI 1993 à DIX heures.

La shérif adjointe,
COLETTE BOUCHARD

86043

Trois-Rivières

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-04-000472-914
S. 400-18-000009-930

PAUL GOULET, domicilié et résidant au 4815, Lavallée à Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, demandeur, contre DAME GINETTE DUCHARME, domiciliée et résidant au 41, rue Sainte-Thérèse, C.P. 1153, Saint-Rémi-de-Napierville, district de Beauharnois, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, G9A 4P8, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières-Ouest, connu et désigné, au cadastre officiel fait pour la paroisse de Trois-Rivières, comme étant le lot numéro deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre (2484) de la division d'enregistrement de Trois-Rivières; avec résidence dessus construite, portant le numéro d'immeuble 4815, rue Lavallée, circonstances et dépendances. »

La mise à prix a été fixée à cinquante mille sept cent trente-sept dollars et cinquante sous (50 737,50 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, le MARDI VINGT-CINQUIÈME jour de MAI 1993 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
NICOLE BÉRUBÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 7 avril 1993

86045

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 410-05-000028-936
S. 400-18-000012-934

MASSICOTTE ET FILS INC., 126, rue des Érables, Cap-de-la-Madeleine, QC, demanderesse, contre **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CENTRE INDUSTRIEL DE ST-LOUIS DE FRANCE**, 1299, des Champs-Élisés, local 106, Chicoutimi, QC, G7H 6J2, et **M. LOUIS JOURDAIN**, 103, place Jourdain, Saint-Louis-de-France, QC, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, G9A 4P8, mis en cause.

« Un terrain connu et désigné comme étant la resubdivision officielle numéro un de la subdivision officielle numéro quinze du lot originaire numéro quatre cent soixante-neuf (469-15-1) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Maurice.

Avec la bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 2096, boulevard Saint-Louis à Saint-Louis-de-France. »

La mise à prix a été fixée à cent soixante-trois mille dollars (163 000,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, le MARDI DIX-HUITIÈME jour de MAI 1993 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
NICOLE BÉRUBÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 5 avril 1993

86040

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté de Pontiac

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, Luc Séguin, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Pontiac, qu'en vertu de l'article 1027 du Code municipal, la liste des propriétés qui seront vendues à l'enchère publique le 13 mai 1993 a été publiée au « Journal de Pontiac », dans ses éditions des 9 et 23 mars 1993.

Litchfield, le 7 avril 1993

86102

Le secrétaire-trésorier,
LUC SÉGUIN

Municipalité régionale de comté de Témiscouata

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté, que l'avis et la liste des immeubles à être vendus le 13 mai 1993 pour défaut de paiement de taxes ont été publiés au journal « Le Touladi », aux éditions des 22 et 29 mars 1993, conformément à l'article 1027 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Notre-Dame-du-Lac, le 7 avril 1993

86010

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-PIERRE LAPLANTE

Municipalité régionale de comté des Laurentides

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite MRC des Laurentides, que l'avis et la liste des immeubles à être vendus le troisième jour du mois de juin 1993 (3 juin 1993), pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés pour la municipalité de Brébeuf au journal « L'Information du Nord », édition de Saint-Jovite, les 5 et 12 avril 1993, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Saint-Faustin, le 8 avril 1993

86103

Le secrétaire-trésorier,
DENIS SAVARD

Erratum

Appareils sous pression
(Décret 2519-82, 3 novembre 1982)

Indexation des droits

Dans l'avis publié le 20 mars 1993, à la page 1276, à la quatorzième ligne, remplacer le montant « 19 \$ » par le montant « 39 \$ »

4838

TARIF DES FRAIS JUDICIAIRES, DES DROITS DE GREFFE ET CAUTIONNEMENT EN MATIÈRE PÉNALE

Avis d'indexation

Dans l'avis d'indexation publié, le 27 mars 1993, à la page 1424, dans la deuxième partie du tableau, ajouter la suivante:
« a.2, par. 8 2,00 \$ »

4840



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

